Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mardi 5 Dhoulhajja 1445
11 Juin 2024

N° 67

40ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Constitution de Sociétés
Sociétés communautaires **1525**
Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **1526**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce **1528**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **1533**
Homologation de résolutions **1534**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **1534**
Avis aux créanciers **1542**
Convocations
Sociétés anonymes **1543**
Sociétés à responsabilité limitée **1551**
Autres sociétés **1551**
Divers
Avis au public **1552**
Rectificatifs **1553**

CONSTITUTION DE SOCIETES

Sociétés communautaires

Constitution d'une société régionale de taxi privée (louage) à Sfax

Conformément à un contrat constitutif émis le 13/4/2024, les dispositions du décret présidentiel n°15 de 2022 ont été mises en œuvre, qui a été déposé au Registre national des institutions de Tunis et la désignation "HANNIBAL" a été mise en œuvre. Réservé sous le n°2024578668038 du 11/3/2024, dont une copie a été déposée au Tribunal de Première Instance de Sfax sous le n°07124 du 26/4/2024. La constitution de la société civile régionale "HANNIBAL" pour les taxis "louage" à Sfax a eu lieu.

Son siège social : Station de taxi "louage", Sfax

Thème : Développer les stations de taxi "louage" et améliorer leur service

Capital : 20 000 dinars

La durée précisée de la société : 99 ans

L'établissement bancaire dans lequel les fonds seront déposés et le Numéro de compte : TN 27-00200000001341139-75 Banque Tunisienne de Solidarité, agence Sfax 2 route Tunis avenue Mongi Slim.

Fondateurs : Bader Eddinne Elchayeb / Zied Jalil / Salah Mbarek/ Ridha Hasni / Elmetwali Ben Ali.

Cette annonce a été publiée dans les journaux al Sabbah et le Temps le 31 mai 2024. PS 240502

2024R01520SODB1

Constitution d'une société régionale de taxi privée (louage) à Beb Saadoun

Conformément à un contrat constitutif émis le 13/4/2024, les dispositions du décret présidentiel n°15 de 2022 ont été mises en œuvre, qui a été déposé au Registre national des institutions de Tunis et la désignation "AL FAWAZ" a été mise en œuvre. Réservé sous le n°2024531118260 du 29/01/2024, dont une copie a été déposée au Tribunal de Première Instance de Tunis sous le n°1596 du 9/5/2024. La constitution de la société civile régionale "AL FAWAZ" pour les taxis "louage" à Beb Saadoun a eu lieu.

Son siège social : Station de taxi "louage", beb Saadoun

Thème : Développer les stations de taxi "louage" et améliorer leur service

Capital : 20 000 dinars

La durée précisée de la société : 99 ans

L'établissement bancaire dans lequel les fonds seront déposés et le Numéro de compte : TN 59-270280000001341275-49

Banque Tunisienne de Solidarité, agence Tunis Lafayette

Fondateurs : Nour Eddine Abrougi / Mohamed Aid Idoudi / Mohamed Masoudi / Ramzi Ouarghi / Lotfi Chngel.

Cette annonce a été publiée dans les journaux Assabbah et le Temps le 30 mai 2024.

2024R01521SODB1

Constitution d'une société régionale de taxi privée (louage) à KEF

Conformément à un contrat constitutif émis le 13/4/2024, les dispositions du décret présidentiel n°15 de 2022 ont été mises en œuvre, qui a été déposé au Registre national des institutions de Tunis et la désignation "SICCAVENERIA" a été mise en œuvre. Réservé sous le n°2024531072252 du 29/01/2024, dont une copie a été déposée au Tribunal de Première Instance du KEF sous le n°07 du 9/01/2024. La constitution de la société civile régionale "SICCAVENERIA" pour les taxis "louage" à KEF a eu lieu.

Son siège social : Station de taxi "louage", KEF

Thème : Développer les stations de taxi "louage" et améliorer leur service

Capital : 20 000 dinars

La durée précisée de la société : 99 ans

L'établissement bancaire dans lequel les fonds seront déposés et le Numéro de compte : TN 59-270210000001339112-63

Banque Tunisienne de Solidarité, agence KEF

Fondateurs : Fawazi Aloui / Mohamed Taher Bahri/Tawfik Bou Laaress / Salah Makri / Bouraoui Ben Ahmed

Cette annonce a été publiée dans les journaux Assabbah et le Temps le 30 mai 2024.

2024R01522SODB1

Constitution d'une société civile

Nom : Sté citoyenne locale de culture loisir et tourisme KIBEB

Type de société : Local

Adresse : KM 2 route international n°1 Borj Cedria Ben Arous.

Montant du capital à souscrire : 10.000 DT

Durée : 99 ans

Date de dépôt de statut de la société au tribunal de 1ère instance de Ben Arous le 22/5/2024 sous le n°3

Nombre d'actions à souscrire et à payer en espèce et montant à payer immédiatement : 50 actions pour 200 dinars

Note : Le nombre d'action peut être augmenté.

Valeur nominale des quotas à émettre : 200 dinars par action

Conditions préalables à la répartition des préférences et à la composition de l'épargne : sous forme de bénéfices ou de surplus nets de la société civile à chaque exercice comptable

- Allouer 15% sous forme d'épargne jusqu'à atteindre 50% du capital local de l'entreprise

- 20 % pour les activités sociales, culturelles et environnementales

- Le reste des bénéfices ou des excédents peut être réparti dans un pourcentage ne dépassant pas 35 % par décision de l'assemblée

- Utiliser le reste de bénéfices pour développer les activités locales

Nom de la succursale de l'établissement bancaire dans lequel les fonds issus de la souscription seront déposés : Attijari Banque agence Hammam-lif.

Les fondateurs :

Bareddine Sgheir : CIN n°07044734

Mofida Besaeif : CIN n°07040887

Raoudha Belfalah : CIN n°07031263

Sonia Arfaoui : CIN n°07027644

Najoua Slam : CIN n°05138898

Abdelhamid Haffi : CIN n°05177694.

2024R01541SODB1

Constitution d'une société locale

Notice d'information

Dénomination sociale : Société citoyenne locale KSAR ABOUD

Type de société : locale

Adresse : SAIDA

Capital social à souscrire dix mille dinars

Nombre de pièces 50

Objet : Production et commercialisation de poussin poule chair

Date de dépôt des statuts : 21/5/2024 tribunal de première instance de Sidi Bouzid

Banque de dépôt : BNA Regueb sidi Bouzid

Répartition du bénéfice :

- 15% réserves légales.

- 20% alloués pour les activités sociales et culturelles et environnementales.

- 35% au maximum pour les participants.

- Le reste pour renforcer les activités de la société.

Date de la souscription du 3/6/2024 au 30/9/2024

Après avoir vu le projet de statut de la société, déposé leurs réclamations auprès des fondateurs de la société et dans le lieu désigné par eux à cet effet, par l'intermédiaire d'une participation attrayée.

Les fondateurs :

- Barhoumi Moncef

- Gafsi Soulef

- Barhoumi Sihem

- Barhoumi Ali

- Barhoumi Romdhan.

2024X00744SODB1

Notice pour le public

Constitution d'une société civile locale

Conformément aux dispositions de l'article 12 et suivants du décret n°15 de 2022 du 20 mars 2022 relatif aux sociétés civiles,

Conformément aux dispositions de l'article 1 du décret présidentiel n°498 de l'année 2022 portant approbation des deux statuts de base des sociétés communautaires locales, et des sociétés communautaires régionales,

Nous, soussignés, en tant que fondateurs, informons le public que nous avons décidé de constituer une société civile locale présentant les caractéristiques suivantes :

1. Nom de la société : Société citoyenne locale Wifak Gherib

2. Type de société : Locale

3. Montant du capital : Dix mille deux cents (10.200) dinars.

4. Adresse prévue pour le siège social : Quartier Al-saada, Rjim Maatoug - Kebili 4210 (rue de la Délégation),

5. Objet de la société : Exploitation des terres collectives du groupe Gherib par le biais de :

- L'exploitation agricole des terres par la culture et le stockage de produits agricoles de toutes sortes.

- L'exploitation des terres dans des projets de développement de toute nature.

6. Durée de la société : Quatre vingt dix neuf (99) ans

7. Date et lieu de dépôt des statuts : Tribunal de première Instance de Kebili le 28/5/2024 sous le numéro 135/2024.

8. Nombre de parts : Deux mille quarante (2040) parts.

9. Valeur nominale des actions : Cinq (5) dinars.

10. Privilèges réservés à toute personne ou autorité administrative : La participation est ouverte uniquement aux membres du Groupe Gherib.

11. Conditions relatives à la répartition des excédents et à la composition de l'épargne :

Dans le cas où la société réalise des bénéfices nets ou des excédents à la fin de chaque exercice comptable : 1 - 15% sont affectés sous forme d'épargne obligatoire jusqu'à ce qu'Ils atteignent 50% du capital de la société. 2- 20 % sont affectés à des activités sociales, culturelles et environnementales.

3- Le reste des bénéfices ou des excédents peut être distribué jusqu'à un maximum de 35% par décision de l'Assemblée générale.

4- Ce qui reste est utilisé pour le développement de ses activités et de son développement local ou régional.

12. Les fonds provenant de la souscription seront déposés dans le compte bancaire ouvert à Attijari Bank, agence de Kebili, située à rue Habib Bourguiba - 4200 Kebili.

13. Période de souscription ouverte : Quinze (15) jours à partir de la date de publication et peut être clôturée plus tôt en cas de souscription totale du capital.

14. Convocation de l'assemblée générale : Suite à la souscription totale, l'assemblée générale constitutive est convoquée par la publication d'une notice dans le journal officiel de la République Tunisienne et dans deux journaux quotidiens et l'affichage de la convocation au siège de la délégation de Kébili et au siège de la municipalité de Kébili au moins quinze jours avant la date fixée pour sa tenue.

15. Les fondateurs :

Mohamed Benamar titulaire de la CIN n°04867438, demeurant à Rjim Maâtoug, Kebili (Président du comité constitutif) - tél : 20493679

Omar Benomaran, titulaire de la CIN n°04883094, demeurant à Rjim Maâtoug, El Fouar, Kebili - tél : 20493679

Salem Ben Frija, titulaire de la CIN n°03396405, demeurant à Rjim Maâtoug, El Fouar, Kebili - tél : 20493679

Ahmed Belhaj Omar, titulaire de la CIN n°04857485, demeurant au village d'El Nasr, Rjim Maâtoug, - tél: 20493679.

2024401442SODB1

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Société Khalil Tex

Changement d'adresse

Nom social : Khalil Tex

Description : Société Anonyme

Valeur du capital : 145 000 dinars

Thème social : Unité de Confection

Selon le procès-verbal extraordinaire du 19 avril 2024, enregistré à la

caisse des finances Elguettar le 15 mai 2024, sous le numéro 24800258, et quittance numéro M010511 déposé au Registre National des entreprises le 21/5/2024, numéro de registre du commerce B177585210, l'adresse de la société a été changée de la Délégation Elguettar Gafsa à la Délégation de Zanouch Gafsa.

2024R01544SANB2

Avis aux créanciers

SOCIETE NOUVELLE DE BRASSERIE DISTRIBUTION DETAIL

En liquidation

SA au capital de 50.000 Dinars

Identifiant Unique : 1181445 P

Siège social : Lot 83 Z.I M'ghira II 2082 Fouchana, Ben Arous

Suivant le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 4/7/2023 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er bureau le 18/7/2023 sous le numéro 23803231 quittance numéro 006418 dont une copie a été déposée au registre national des entreprises sous le numéro 2023139479 en date du 26/7/2023, il a été décidé la liquidation de la société nouvelle de brasserie distribution en détail. Monsieur Lotfi El Oudi a été nommé liquidateur de la société. Tous créanciers de la société pourraient enregistrer ses créances certaines et justifiées auprès du liquidateur monsieur Lotfi El Oudi à l'adresse suivante : complexe Lake Forum 3ème étage, cité des pins les Berges de Lac Tunis, dans un délai d'un mois à partir de la parution de cette annonce au JORT.

2024R01546SANB2

Renouvellement du mandat des administrateurs

Renouvellement du mandat du PDG

Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes

Société L'IMMOBILIERE DE L'ARIANA

SA au capital de 1 700 000 Dinars

Siège social : Complexe ARIANA CENTER Escalier A 4ème étage 2080 Ariana

MF : 35956K

CNSS : 81579-2

Il appert du :

1) Procès verbal de l'assemblée Générale ordinaire du 16 avril 2024 enregistré à la recette des finances cité administrative Ariana le 8 mai 2024 sous le n°24703128, que :

Monsieur Moez Ahmed Chaabouni

Monsieur Tarek Chaabouni

Monsieur Slim Chaabouni

Monsieur Hatem Chaabouni

Sont nommés administrateurs de la société pour une durée de trois ans soient 2024, 2025 et 2026 et jusqu'à la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2026

Monsieur Talel Mabrouk est nommé commissaire aux comptes de la société pour les années 2024, 2025 et 2026.

2) Procès-verbal du conseil d'administration du 16 avril 2024 enregistré à la recette des finances cité administrative Ariana le 8 mai 2024 sous le n°24703127, que le mandat de Monsieur Moez Ahmed CHAABOUNI Président Directeur Général de la société a été renouvelé pour la durée de son mandat d'administrateur soit jusqu'à la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2026 (30 juin 2027)

Dépôt : un exemplaire des PV de l'AGO et du conseil d'administration a été déposé au RNE en date du 16/5/2024 sous le n°2024P29205964.

2024R01555SANB2

SOCIETE TOURISTIQUE ET THERMALE KROUMIRIE

Société anonyme

Au capital de 34.685.000 dinars

Siège social : Hôtel El Mouradi BP 48 El Kantaoui 4089

RNE : 0411859H

MF : 411859H/MA/000

CNSS : 166558 - 09

Il appert des délibérations de l'assemblée générale ordinaire du 16/02/2024 dont PV enregistré à la recette des finances d'Hammam Sousse, le 4/6/2024 sous le n°24803641 et dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises, le 5/6/2024, sous le n°202467254 qu'il a été décidé :

1. Ratification du retard dans la tenue de l'assemblée générale ordinaire.

2. Approbation des états financiers 2022.

3. Affectation des résultats de l'exercice 2022.

4. Quitus aux administrateurs pour l'exercice 2022.

5. Renouvellement du mandat des administrateurs pour une durée de trois ans finissant lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2025.

6. Application des dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

Il appert des délibérations du conseil d'administration du 19/02/2024 dont PV enregistré à la recette des finances d'Hammam Sousse, le 4/6/2024 sous le n°24803642 et dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises, le 5/6/2024, sous le n°202467254 qu'il a été décidé :

1. Renouvellement du mandat du président directeur général Mr Mourad Mhiri pour une durée de trois ans finissant lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2025.

2. Pouvoir du président directeur général.

3. Renouvellement du mandat du directeur général adjoint Mr Sami Mhiri pour une durée de trois ans finissant lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2025.

4. Pouvoir du directeur général adjoint.

2024S00773SANB2

Société DELTA PROJETS-SA

Au capital de 2.000.000 Dinars

Identifiant Unique : 0830221F

Siège social : 02, avenue de France, Tunis

Suivant PV d'AGE en date du 24/12/2022, enregistré à la recette des finances Avenue Habib Thameur le 26/12/2022 (quittance n°080281,

enregistrement n°22804083) déposé au registre national des entreprises le 27/01/2023 sous le n°202330140 il a été décidé la dissolution anticipée de la société à partir du 31/12/2022 et la nomination de M. Zied BACHA liquidateur. Tous les créanciers de ladite société doivent présenter leurs titres de créances entre les mains du liquidateur, à son bureau sis au 37 bis, rue Ali Zlitni, résidence Montazah El Manar, Bureau BA1, Bloc A, El Manar 3, 2092, Tunis, dans le délai de vingt jours, à partir de la publication du présent avis, sous peine de forclusion.

2024401308SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Délégation de Pouvoir de signature

Société NEFFATI AGRICOLE SARL

Société à responsabilité limitée

Au capital de 20.000D

Siège social : 62 Avenue de France Ben Arous 2013

M.F : 1300139X N M 000

Suivant acte S.S.P du 15/9/2023 enregistré à la recette des finances de nouvelle médina le 29/12/2023 sous le numéro 23706488 quittance n°M087500 dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises le 4/01/2024 sous le numéro 20241047 il a été décidé ce qui suit :

Délégation de pouvoir de signature à Mr Naffeti Yassin de C.I.N n°07141181 pour la location, vente et tout autre acte des biens fonciers de la société.

2024R01549SRLB2

Société DOYEN D'ELECTRICITE (SODELEC FT) SARL

Société à responsabilité limitée

Au capital de 100.000D

Siège social : 21 Rue Oued El Kaseb El Mourouj 4 Ben Arous 2074

MF : 1095807M A M 000

Suivant Acte SSP du 6/6/2023 enregistré à la Recette des finances El Mourouj le 6/6/2023 sous le numéro 23702968 quittance n°M049356 dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises le 30/6/2023 sous le numéro 2023131967 il a été décidé ce qui suit :

- Augmentation du capital social de la société pour le porter à 100.000DT

- Renouvellement du mandat du gérant Mr Khmais Ftiti

- Délégation du pouvoir de signature à Mme Sana Hamama

- Renouvellement du mandat de commissaire aux comptes Mr Brahem Karim pour trois exercices.

2024R01550SRLB2

Société Centre International de l'Education et des Arts CIEA

SARL au capital de 20.000 Dinars (en liquidation)

Siège social : Jardin d'El Menzah, lotissement Nesrine I 134, Ariana

Identifiant unique : 1397127X

Suivant procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 6/5/2024, enregistré le 16/5/2024 à la recette des finances Cité Ettadhamen - Ariana sous le n°24503212, quittance n°M052025, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises le 21/5/2024 sous le dossier n°202462562 il a été décidé :

- La modification des statuts ;

- La dissolution de la société;

- La nomination de M. Walid Cherif comme liquidateur de la société avec les pouvoirs les plus étendus.

Le liquidateur informe le public que le siège de liquidation est sis à : Imm. Zltouna, A 11, Montplaisir 1073 Tunis.

2024401454SRLB2

Nomination d'un liquidateur pour une S.A.R.L.

Par décision de l'A.G.E de la société SWISS OAK GLOBAL CONSULTING, S.A.R.L totalement exportatrice au capital social de 6.000 Dinars dont le R.C : B01178342018 et le M.F : 1580186L enregistrée à la recette des finances Habib Thameur à Tunis en date 19/02/2024, quittance n°M011044, enregistrement n°24500538, les associés ont nommé Maître Mohamed Fadhel Mahfoudh en tant que liquidateur volontaire adresse rue du Lac Victoria. Résidence flamingo les Berges du Lac Tunis le P.V. de l'A.G.E. a été déposé au R.N.E. en date du 30/5/2024 sous le n°202465419.

2024401463SRLB2

AUTRES SOCIETES

Nomination

ARCHEVÊCHÉ DE TUNIS

(PRELATURE)

Prot. 110 bis/24/IA/mg

Conformément aux lois de l'Eglise et à l'accord "Modus Vivendi" entre la République Tunisienne et le Vatican,

Sa Sainteté le pape François a nommé :

Son Excellence Monseigneur Nicolas Pierre Jean Lhernould Archevêque de Tunis (Prélature), et son représentant légal à partir du 4 avril 2024.

2024R01534SODB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte S.S.P daté du 12/02/2024 enregistré à la recette des finances rue d'Autriche le 3/6/2024 sous le n°24202579 quittance n°M052744 Monsieur Slim Ben Mohamed Taher Rajhi a vendu à Mr Mohamed Raouf Ben Allala Saïdi la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments matériels et immatériels sis au n°131 avenue de la Liberté - Tunis.

Les oppositions se font entre les mains du vendeur à l'adresse du fonds dans un délai de 20 jours de la date de la publication de cette annonce au JORT.

Cette annonce est parue aux journaux Le Quotidien et Echourouk du 5/6/2024.

2024T00568FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Conformément au contrat de donation établi par les deux notaires Mohamed Ali Hkiri et Hichem Askri en date de 7 Mai 2024 enregistré à la recette des finances de Mateur le 8/5/2024 sous le numéro 034240 selon lequel a fait donation aux héritiers de Rabih ben Amer Ben Misbah Bejaoui à savoir ses deux fils Amer et Amal les deux demeurant au 21 Avenue Ibn Sina

Mateur Bizerte aux profit de leur frère Mohsen ben Rabeh Bejoui demeurant au 21 Avenue Ibn Sina Mateur Bizerte tout le fonds de commerce inscrit au registre national des entreprises sous le numéro 0357510W utilisés dans le commerce des céréales dans le magasin situé sur l'Avenue Farhat Hached Mateur 7030 Bizerte.

Ceux qui souhaitent s'y opposer doivent formuler leurs objections en informant le donataire où se trouve son adresse susvisée dans un délai de 20 jours à compter de la publication de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée le 17 mai 2024 dans le journal le Quotidien.

2024T00571FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte de vente du 23-4-2024 enregistré à la recette des finances de Zarzis le 24-4-2024 de quittance numéro M093094 enregistrement numéro 24201431 Monsieur Mohamed Hédi ben Ali Maatoug a vendu à Madame Jouayria bent Nejib Msalam tout le fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels destiné à la fabrication des pâtisseries situé à Souihel Zarzis Médenine.

Les oppositions seront reçues entre les mains de l'acheteuse à l'adresse de dit fonds dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié au journal Echourouk du mercredi le 29 Mai 2024.

2024T00573FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par un acte sous seing privé non daté, enregistré à la recette des finances Menzah VI le 22 mai 2024, quittance n°082460 sous n°24204111, Mr Mohamed Ali Boughdiri titulaire de c.i.n n°04610881 a vendu à Mr Jilani Baroudi titulaire de c.i.n n°08615846 son fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels, exploité pour toutes les activités commerciales, au local situé 12 rue Mustapha Abdelsallem Menzah V, Ariana.

Toutes les oppositions auront lieu entre les mains de l'acheteur demeurant au 5 rue Mesk Cité Elghazella Ariana, au plus tard dans les 20 jours suivant l'insertion du présent avis au J.O.R.T.

Cet avis a été publié aux journaux "El Sabah et le Temps" du samedi 25 mai 2024.

2024T00574FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé signé à la municipalité de Siliana le 18/4/2023 et enregistré à la recette des finances Avenue Taib Mhiri - Siliana le 28/4/2023 sous le reçu n°M025540 enregistrement n°23201982, Monsieur Moncef Ben Youssef Ben Sadeg Abidi demeurant à Cité Meskia 2 - Siliana, a vendu à Madame Jihen Bent Rached Ben Skair Twahri demeurant à Gabel Siliana Sud, Siliana, tout l'ensemble du fonds de commerce situé dans le complexe commercial Siliana Nord - Siliana, et destiné dans le commerce de gros et légumes, la vente de fruits secs, et enregistré au registre de commerce éléments corporels et incorporels. Les oppositions doivent s'adresser dans un délai maximum du 20 jours à partir de la date d'annonce de cet avis au journal officiel de la République Tunisienne auprès de bureau de l'éditeur de contrat Maître Bouzaiene Issam situé à l'avenue 18 Janvier 1952 - Siliana.

Cet avis a été publié aux journaux Achourouk et Le Quotidien le 20 mai 2023.

2024T00575FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Zina Ben Mohamed Marzouki, Abad Iltif Ellmhamdi, Manal Ellmhamdi, Sahr Ellmhamdi, Samar Ellmhamdi ; Farouk Ellmhamdi ; ont vendu à Mohmed Ben Litfi Rizgi tout le fonds de commerce exploité comme un restaurant situé au 09 Avenue Habib Bourguiba ;Elmornagia pour un prix total de quatorze mille dinars selon les livres écrits égalisé à la municipalité mornagia à la date du 23/5/2024 enregistré à la recette des finances Mornagia à la date du 28/5/2024 sous le numéro de quittance M035109 et sous le numéro d'enregistrement 24201057 et qui est publié à Dar Anwar d'édition de diffusion de presse et de Publicité sous facture N F C24/12524 du 31/5/2024 considérant que le siège de location dans lequel l'origine commercial utilisé a été désigné comme lieu choisi pour recevoir l'opposition dans les vingt jours à compter de la date de publication de l'annonce de vente fait en vertu de ce contrat au journal officiel de la République Tunisienne.

2024R01535FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte S.S.P daté du 24/5/2024 enregistré à la recette des finances de La Goulette en date du 27/5/2024 (Reçu n°74308 n° d'enregistrement 24204520).

La STE VINTAGE BEAUTY CENTER, a vendu à la Société RONZA ATITALLAH HEARSTYLE tous les éléments matériels et incorporels du fonds de commerce à l'exclusion de son nom commercial.

Toute opposition devra se faire auprès de la représentante légal de l'acheteuse Mme Ronza Atitallah dans le local sis magasin n°2 rez-de-chaussée Bloc E Résidence Lazord L'Aouina Tunis vingt (20) jours au plus tard après la parution de la présente au JORT.

Cette vente est parue dans les journaux Al-Shorouk du 31 mai 2024 et le Quotidien du 5/6/2024.

2024R01551FCCC2

Donation d'un Fonds de Commerce

Suivant acte Notarié du 19/01/2019 enregistré à la recette des finances Beni Khalled le 22/22/2019 quittance n°M007177 : une donation d'un fonds de commerce sise à Soliman Plage Soliman Nabeul. Consistant en une Buvette.

Cette donation a été consentie par Mme Khefifi Halima n° de la C.I.N 01841985 à son fils Balai Mehdi n° de la C.I.N 06262649 élisant leurs domiciles à l'adresse du fonds de commerce.

L'opposition sera faite entre les mains de la bénéficiaire de la donation à l'adresse du Fonds de Commerce Soliman Plage Soliman 8020 Nabeul dans un délai de 20 jours à partir de la date de cette publication.

Cette donation a été publiée au journal «Alchourouk» du 4/6/2024.

2024R01556FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte SSP, enregistré à la recette des finances Yasminet le 15/5/2024, quittance n°M033356 enregistrement n°24202161, Mr Lotfi Talbi a vendu à Mme. Sonia Erraes, le fonds de commerce consistant en une Cafétéria exploitée dans le local situé au 4 Résidence Al Khalifa av de La République Nouvelle Médina 3 Ben Arous Les oppositions doivent être adressées au siège du fonds de commerce vendu, et au Bureau de Maître Bacha Faouzia à Elmourouj 6 Ben Arous 20 jours au plus tard à partir de la publication du présent avis au JORT, le présent avis a été publié au journal «El Chourouk» du 30/5/2024.

2024R01557FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé rédigé le 19/11/2019 par Maître Majed Elbanneni avocat auprès la cour de cassation enregistré à la recette des finances à Gasserine le 14/7/2023 reçu n°cb60239 enregistrement n°23204524 Mr Mikded Ben Mansour Gharsalli a vendu à Atef Ben Amine Felhi tout le fonds de commerce dont il est propriétaire existant à El Medina Al Jadida Cité «SPEROLS» EL FOURATE 2 SAKER 2 El Gasserine destiné à tout commerce et ce avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les objections sont acceptées entre les mains de Monsieur Atef Ben Amine Felhi dans un délai de 20 jours à compter de la date de publication de cette annonce au Journal Officiel de La République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée aux 2 journaux Echourouk et Le Quotidien du 7/6/2024.

2024R01560FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu du contrat enregistré à la recette des finances la Goulette le 5/6/2024 enregistrement n°24204863 quittance n°M078012.

Société FROMAGER représentée par son gérant Mr Abdelaziz Setti vend la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels pour activité vente la viande et ses dérivés et la volaille et ses dérivées situé au 49 Avenue Habib Bourguiba Cité Taieb Mhiri El Aouina Marsa à la société EL QOOQ DU CAP représentée par son gérant Mr Thamer Kaabi

Toutes les oppositions doivent être déposées chez Cabinet d'avocat Maître Ayoub Bou Ghzala sis 121 Avenue Hédi Chaker Nabeul.

Cette annonce publiée aux journaux La Presse et Echourouk le 8/6/2024.

2024R01562FCCC2

Cession de parts d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé fait le 30/4/2024 par maître Filali Marwan enregistré le 3/5/2024 Reçu n°M039073 à Menzel Temim les nommés Mabrouki Halima cin 01767169 et Ben Jazia Samira et Ben Jazia Mhrez ont tous cédé par la présente la totalité de leur parts indivises hérités de leur père Ben Jazia Mohamed exploité de son vécu au local municipal 37 / 100 marché de poisson à Menzel Temime et ce au profit de Mr Ben Zazia Mohsen CIN 05114333.

L'annonce publiée au journal Echourouk le 6/6/2024.

Toutes oppositions doivent être faites dans les délais légaux après la parution au jort.

2024R01564FCCC2

Renonciation à la propriété d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé daté le 9-5-2023 enregistré le 01-6-2023 à la recette des finances de Sayada suivant quittance n°M019984 n°23200646 madame Zakia Khaladi a renoncé la totalité du fonds de commerce sis à l'avenue Mohamed Kraim Bouhjar destiné (Taxiphone & Librairie) avec tous ses éléments corporels et incorporels, à madame Fatma Ismail.

Les oppositions seront reçues au cours des vingt jours qui suivent la publication de cette annonce au JORT entre les mains de Fatma Ismail.

Cette annonce a été publiée au journal "Echourouk" le 7-3-2024.

2024S00650FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous-seing privé daté et signé à Ksar Hellal, le 28 mai 2024 et enregistré à la Recette des Finances de Sayada le 29 mai 2024, quittance n°M020794 et enregistrement n°24200653, la société FLY DECO, SUARL, n° d'immatriculation au RNE 1140393T, n° ancien RC : B1547652010, Située à la rue Bôugatfa ksar-Hellal, représentée par son gérant M. Mansour Bessam, vend à Madame Bouzgarrou Abir bent Mohamed, épouse Bannour Moezddine, CIN n°06865515, domiciliée à Banane rue Ibn Elfourat, des éléments corporels et incorporels du fonds de commerce, exploitant un espace d'exposition et de vente des meubles et d'ameublement, sis à l'avenue Habib Bourguiba, Bouhajar, route de Sousse, à un prix de vingt mille dinars (20.000 d).

Les oppositions seront admises au domicile de l'avocat Maître Soussi Mounir, rédacteur du contrat, sis à la rue Mohamed Soussi Ksar Hellal.

Cette annonce a été encore publiée aux : Echourouk et le Quotidien du 5/6/2024.

2024S00769FCCC2

Extrait d'un contrat de vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé signé le 30/5/2024 et enregistré à la recette des finances de Kalaa Kebira le 3/6/2024 sous le reçu n°M042025 et d'enregistrement sous le n°24201425 selon lequel le fonds de commerce est vendu avec ses éléments corporels et incorporels.

Il appert que Taheur Ben Barka titulaire de la cin n°05549924 a vendu à Sabra Jaouidi titulaire de la cin n° 11955961 la totalité du fonds de commerce (VENTE DES EQUIPEMENTS D'HOTELERIE, DES RESTAURANTS ET DE CAFE» avec tous ses éléments corporels et incorporels sis au local à la Rue Farhat Hached.

Les oppositions seront reçues entre les mains de vendeur au local où le fonds de commerce exploité sis à la Rue Farhet Hached dans un délai de vingt jours à compter de la publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié au journal Echourouk du 5/6/2024.

2024S00771FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé signé le 03-04/06/2024 et enregistré à la recette de finances de Bembla le 5/6/2024 sous le n°24200618 reçu n°M020938 Monsieur Baddreddine Chiba comme gérant de la société «Le Coin» a vendu à monsieur Marouen Boubaker la totalité de fonds de commerce ayant pour objet l'exercice d'une activité de café et de restauration situé à rue 14 janvier Bembla Monastir.

Tout opposant doit faire son opposition dans un délai de 20 jours à partir de l'insertion du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Les oppositions se feront au domicile de fonds de commerce rue 14 Janvier Bembla Monastir.

La présente annonce est publiée dans le journal «Achourouk» le 7/6/2024.

2024S00774FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé rédigé par Maître Haikael Ben Ayed avocat enregistré à la recette des finances Habib Bourguiba le 17/5/2024, quittance n°M047424 et d'enregistrement n°24202700, Mme Salma Guidara titulaire de c.i.n n°05351647 demeurant à Cité El Habib Rue 2071 n°02 Sfax a vendu à Mr Hamadi Bali titulaire de c.i.n. n°08834976 demeurant à Cité El Habib Rue 2082 n°06 Sfax. La totalité du fonds de commerce exploité pour le commerce sis à Cité El Habib Rue 2054 n°08 Sfax. Les oppositions sont reçues dans un délai de 20 jours auprès de l'acquéreur.

Un extrait a été publié au Journal le Quotidien du 25/5/2024.

2024X00716FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé, rédigé par Maître Kchaou Habib Avocat à Sfax, en date du 13/5/2024 enregistré à la recette des finances «Diar Wafa » Sfax le 16/5/2024 sous le n°24202363 et la quittance n°M056519, la société Laurent Automobile «SUARL» (RNE n°1663594H) dont le siège social est sis à l'avenue Farhat Hached rue «Dogga» n°9 Sfax, représentée par Mr. Jribi Ghassen (CIN 11119260) agissant en qualité de Gérant, a vendu à La société Sfax Roulement Sud «SARL» (RNE n°1743801Q) dont le siège social est sis à l'avenue Houssine Bouzayene n°35 Sfax, représentée par Mme. Rahma Ammar (CIN 11003375) agissant en qualité de Gérant, la totalité du fonds de commerce consistant en «vente des pièces détachées auto» exploité au local sis à l'avenue Farhat Hached rue «Dogga» n°9 Sfax avec toutes ses composantes corporelles et incorporelles.

Les éventuelles oppositions doivent être formulées conformément à la loi auprès de l'acquéreur «la société Sfax Roulement Sud» au local où le fonds de commerce est exploité sis à l'avenue Farhat Hached rue «Dogga» n°9 Sfax, dans un délai maximum de vingt jours à partir de la parution du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis a été publié au journal «Assabah» du 21/5/2024.

2024X00747FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous-seing privé signé le 30/5/2024 et enregistré à la recette de finances Gremda Sfax le 30/5/2024 sous le numéro 24202303 quittance n°M062978, Mr. Nizar Ben Slimane, titulaire de la C.I.N n°06397842, demeurant à la Route Mharza km 1.5 Sfax, a vendu à la Société SAMET D'INDUSTRIE ET VENTE DE PRODUITS ALIMENTAIRES ET PATISSIERE SIVAP, SARL, identifiant unique 1837907T, dont le siège social est sis à la Route de l'Aéroport km 9 El Hajeb Sfax, la totalité de son fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels destiné à la vente de produits divers nommée "SHOPI SAIF" sis au n°83 Avenue Bouzayen Sfax.

Les oppositions se font entre les mains de Maître Chawki Rebai à son adresse sise à la Rue Haffouz Imm. EL INTILAKA 1 Bloc B3 1er étage Sfax, dans un délai de vingt jours à partir de la parution de cet avis au JORT.

Cet avis a été publié au journal Echourouk du 01/6/2024.

2024X00748FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Selon le contrat souscrit par Maître Jbir Mohamed daté le 22/5/2024 qui a été enregistré à la recette des finances à Gremda Sfax le 3/6/2024 sous le n°M064004. Mr. Kammoun Khaled CIN 05326087 a vendu pour Mme. Hadrich Hanen CIN n°08179533 tout son fonds de commerce consistant en un local café Rementada qui se trouve à la route bouzaen km 6 zenket sidi bennour Gremda Sfax.

Pour toutes réclamations vous pouvez consulter l'acheteur sis à l'adresse ci-dessus dans un délai de 20 jours à partir de cette publication au J.O.R.T

Cette annonce est publiée au journal Echourouk le 6/6/2024.

2024X00754FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé daté du 3/5/2024, enregistré à la recette des finances Gremda Sfax le 27/5/2024, quittance n°M061453 enregistrement n°24202236, Asam Meziou, cin n°08156088, son identifiant Unique au registre national des entreprises 1674377K demeurant à l'Avenue Majida Bouleila Diar Elwafa n°8 Sfax a vendu à Ahmed Besbes, cin n°08840488 demeurant à la route du cheik Taeib Ktari n°75 Gremda Sfax tout le Fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels exploité en Buvette au local sis à l'Avenue Majida Bouleila Diar Elwafa n°8 Sfax appartenant à Sofiene Mezgani.

Pour toute opposition dans le délai de vingt jours à partir de la publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne s'adresser à l'acheteur Ahmed Besbes à son domicile précité.

Cette annonce a été publiée aux journaux Assabah et le Temps du 4 juin 2024.

2024X00757FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 1 janvier 2024 enregistré à la recette des finances de la goulette en date du 8 février 2024 sous le numéro d'enregistrement n°24201132 quittance n°M19596, la société café ALCHRKA IU n°1398358Q a vendu à la société Snack Zin chem IU n°1492618X tout le fonds de commerce sis à immeuble Jannet 2 local n°8 avenue Mongi Slim 2045 Tunis exploité pour la vente tous produits sauf les interdictions et tabous. Les oppositions seront admises à l'adresse du fonds de commerce dans un délai ne dépassant pas 20 jours de la date de la publication au J.O.R.T déjà publié au journal Al Chourouk en date du 15/02/2024.

2024401422FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé du 29/5/2024, enregistré à la recette des finances de Bouargoub le 29/5/2024, quittance n°M017507, enregistrement 24200582. Monsieur El Fehri ben Mohamed Lassoued, résident à Bordj Hfaiedh Bouargoub Nabeul a vendu à monsieur Ahmed Chahed résident à sidi Abdelmooem Menzel Temime Nabeul la totalité du fonds de commerce vente des viandes et dérivés (boucherie) sis à l'avenue 7 Novembre Bouargoub.

Toute opposition doit se faire entre des mains de l'acheteur dans un délai de vingt (20) jours à partir de la parution de cet extrait au JORT.

Le présent avis a été publié au journal La Presse du 01/6/2024.

2024401443FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte S. S. P. en date du 23/5/2024, enregistré à la recette des finances Borj Louzir Ariana en date du 27/5/2024 (Enregistrement n°24202205 et quittance n°51770). Madame Yassia Beji a vendu à Mr Walid Ben Ali la totalité du fonds de commerce exploité au local n°47 avenue Abderrahmen Mami Borj Louzir avec tous ses éléments corporels et incorporels et ce à un prix de trente mille dinars (30000d.000).

Toute opposition sera faite au domicile de la vendeuse sis à rue Khaled Ibn Elwalid Ariana dans les 20 jours qui suivent l'apparition de cet avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié dans 02 journaux : Echourouk et Le Quotidien du 31/5/2024.

2024401445FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé signé le 3/5/2024 et enregistré à la recette des finances d'El Manar, le 22/5/2024 sous le n°24201805 quittance n°M045408, Monsieur Sami Ben Hssan demeurant au n°72 Boulevard Al WED Cité Iben Khaldoun Tunis, a vendu à Monsieur Sami Samhoud demeurant au n°36 Rue Al Kalaa Sghira Cié Iben Khaldoun Tunis l'ensemble du fonds de commerce de «BUVETTE», exploité dans le local sis au n°72 Boulevard Al WED Cité Iben Khaldoun Tunis, avec tous ses éléments corporels et incorporels. Les oppositions doivent se faire, à peine de nullité, à l'étude du maître Marouani Sami, sis au 13 Bis avenue de la République Béja Sud Béja 9000, où se trouve déposé un des originaux de l'acte de vente, et ce dans un délai de vingt jours à partir de le date de publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis a été publié aux quotidiens : «Echourouk et Le Quotidien» daté le 01/6/2024.

2024401459FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de vente du 31/5/2024 d'un fonds de commerce enregistré à la Recette des Finances Carthage en date du 3/6/2024 sous le n°24202045 Quittance n°75624, Mr Taoufik ben Mansour ben Saleh Masoudi titulaire du matricule fiscal n°1242775V personne physique et CIN n° 05968856 du 27/12/2011 a vendu à Mme Hayfa Bent Ezzedine ben Ismail Guesmi, CIN n°05491004 du 15/7/2010, tout le Fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels et sis au : 11 Rue Farhat Hached Carthage Byrsa Tunis et exploité dans l'activité Commerce et Vente Epices et fruits sec et ce à partir de 31/5/2024. Les oppositions seront acceptées à l'adresse du Fonds de Commerce sus mentionnée dans un délai de 20 jours à compter de la date de publication de cet avis au JORT.

Ce texte a été publié aux deux journaux Echourouk et le Quotidien en date du 6/6/2024.

2024401462FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 15/5/2024, enregistré à la R. F. de Charguia le 15/5/2024 sous n°24204864 quittance n°M072081. Mme Fatma Ksomtini, titulaire de la CIN n°08193979 a vendu à Flavors of bread by MA représenté par Mr Anis Menja, titulaire de la CIN n°05330493, la totalité du fonds de commerce destiné à une BOULANGERIE et PATISSERIE, sis au centre commercial riadh el andalous Ariana médina magasin 2, R.C. les oppositions se font entre les mains de l'acheteur au n° 37 rue 8200 cité el Khadra, Tunis dans un délai de 20 jours de la publication de cette annonce au JORT. Cet avis a été publié aux journaux Echourouk et le Quotidien du 24/5/2024.

2024401465FCCC2

Location gérance libre

Location Gérance d'un fonds de commerce

En vertu d'un écrit manuscrit enregistré auprès de la recette des finances de l'Avenue EL JAZEERA sous le numéro 24300066 en date du 9 janvier 2024, reçu numéro 002170 en date du 9 Janvier 2024, Madame Sabihah Maaroufi a loué le fonds de commerce du local situé à l'angle de l'Avenue d'Angleterre et de l'Avenue EL JAZEERA, numéros 30 et 30 bis, à la société Adam, représentée par ses mandataires légaux, Monsieur Amer Nabli et Madame Imen Makhloufah, titulaire du numéro d'identification fiscale 1386158V, pour une durée d'un an non renouvelable.

L'annonce a également été publiée dans les journaux As-Sabah et le Temps en date du 5 juin 2024.

2024T00566FCCC3

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte de location du 3 mai 2024 enregistré à la recette des finances de Zarzis le 6 mai 2024 quittance numéro M056531 enregistrement numéro 24301604 ; Monsieur Khaled ben Bachir Labiadh titulaire de la CIN numéro 05065236 ; a loué à Monsieur Abdeslam ben Ali Saad titulaire de la CIN numéro 09119426 ; tout le fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels qui consiste en un café de première catégorie situé sur la route de Djerba à Zarzis matricule fiscal numéro 247947 L.

Les oppositions seront reçues à l'adresse du fonds mentionné dans un délai de 20 jours à partir de la date de la parution au journal officiel de la République Tunisienne. Et ce de la période à l'an du 02/5/2024 au 30/4/2024.

Cet avis a été publié au journal «Chourouk» du mercredi le 30/5/2024.

2024T00577FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant Acte de vente rédigé par le maître Souad Mestiri en date du 02/11/2023, enregistré à la recette des finances Mornag sous n°24301377 Quittance n°M046033 en date du 5/6/2024, Société TAPAS'TA, Matricule Fiscal n°11483513/M/A/M/000, conjoint et solidaire avec son gérant Yassine Ben Affia, titulaire de la CIN n°08730538, a loué à la Société TYMY LUNCH, Société en cours de constitution, conjoint et solidaire avec la gérante Asma Jeridi, titulaire de la CIN n°07478377, la totalité du fonds de commerce destiné à Restaurant, sise au 22 Rue Yassmine RDC Nouvelle Ariana 2080, avec tous ses éléments corporels et incorporels, les oppositions se font entre les mains de locataire au local concerné, dans un délai de 20 jours de la date de sa parution au JORT. Cet article a été publié au journal le Quotidien du 6 Juin 2024.

2024R01547FCCC3

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé daté le 17/5/2024 enregistré à la recette des finances Sidi Hcine le 4/6/2024 quittance n°M071213 sous le n°24302429 Mr Habib ben Chbil ben Fraj Chbil a loué le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels sis rue 4001 n°24 Zouhour 4 Tunis et dont l'activité est Menuiserie et Vente meuble à Mme Ibtissem Mdimegh.

Les créanciers doivent faire oppositions entre les mains du locataire à l'adresse du fonds de commerce dans les 20 jours de la publication du présent avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée dans les deux journaux Achourouk et le Quotidien le 8/6/2024.

2024R01572FCCC3

Location d'un Fonds de Commerce

Par acte sous seing privé en date du 21/5/2024 enregistré à la recette des finances Route de Tunis Sfax le 22/5/2024 sous le n°24302334 Quittance n°M061561, Mohamed El Amin Othmani (CIN n°05915484; IU 1759507T) ayant son domicile à Rue Jamel Abdennaceur Elhamma Gabès, a loué en gérance libre à Sabeh GAMGUI (CIN n°05272859) ayant son domicile à Ruelle Elayedi n°5 Sekiet Eddaier Sfax, la totalité du fonds de commerce ayant pour objet la buvette Coccinelle sise à la Route Sidi Mansour Km 4 Sfax avec ses équipements et ses éléments corporels et incorporels. Cet avis est publié aux journaux quotidiens Assabah et Le Temps parus le 31/5/2024.

2024X00758FCCC3

Location gérance libre

Par acte sous seing privé daté le 5/3/2024 enregistré à la recette des finances Avenue Habib Thameur Tunis le 15/5/2024, reçu n°M034820, quittance 24301630 - Ratiba Mahdi titulaire de la CIN 00219957 a loué à STE ARCHIBAG le fonds de commerce MF : 1563257- Situé à 35 rue Mohamed Ali Tunis pour une période d'une année renouvelable du 1/3/2024 au 28/2/2025 vente TABAC et les parfums et autres publication au jort. La présente a été publiée aux deux journaux le Quotidien et Achourouk le 6/6/2024.

2024401456FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'une association

Le nom de l'association : Fly wings (les ails volants)

Objet : Parapente

Objectifs : Former et encadrer la jeunesse et l'inciter à développer ses capacités initiales et techniques et l'élever au plus haut niveau sportif et moral, et s'engage à participer aux compétitions sportives sous l'encadrement de l'Université Tunisienne des Sports Aériens et des activités qui lui sont affiliées.

Siège social : 44 Avenue Hadi Chaker, Menzel Bourguiba.

Fondateurs :

1- Houcine Bedoui : Président

2- Jamal Eddine El Barakati : Vice-président

3- Mohamed El Jamouai : Secrétaire Général

4- Wassim Zouawi : Trésorier.

2024R01539APSF1

Constitution de Syndic des Copropriétaires

Cité les Mandarines Mrazka Hammamet Nabeul

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale des propriétaires cité les mandarines Mrazka Hammamet Nabeul tenu le 24/6/2023 en présence de Mtr Hana Nakbi huissier notaire et Mtr Hedia Mouslem, enregistré au registre sous le 32 en date du 11/9/2023, pour élire les membres du syndic des propriétaires et suivant décision du secrétaire général chargé de la gestion ordinaire de la

municipalité de Nabeul en date du 31/5/2024 sous le numéro 3451, il a été approuver la constitution du syndic des propriétaires de la cité des mandarines et la nomination de Mr Hassib Ammar en qualité de président du syndic qui a signé le statuts de règlement de la copropriété de la cité des mandarines réalisé par la société de promotion immobilière elkadri.

Les membres du syndic :

Mr Safouane Kadri : Vice président

Mr Mehdi Mahjoub : Trésorier

Mr Imed Hammami : Secrétaire général.

2024R01559APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Légifère et protège-moi

Adresse : 6, rue 6550, Cité Ibn Khaldoun, 2062, Tunis.

Ses objectifs :

- S'employer à diffuser la culture de la communauté juridique.

- Œuvrer à l'organisation de campagnes de sensibilisation sur l'application de la loi en Tunisie et soutenir les efforts de sensibilisation juridique de l'Etat.

- Contribuer à établir une communication fructueuse et une interaction positive entre les citoyens et les différentes autorités publiques sur la question de la jouissance des droits et des libertés.

- Se consacrer à la création d'un espace interactif entre étudiants en droit et professionnels pour unifier et développer davantage les points de vue juridiques.

- Travailler à la prise de conscience des principes constitutionnels des droits et libertés ainsi qu'à la sensibilisation à ces droits.

Composition :

Présidente : Rabeb Touati

Vice-présidente : Samar Bouagga

Secrétaire générale : Hayat Bouagga

Trésorier : Ibrahim Ben Abdallah

Membre en charge des relations extérieures et des ressources humaines : Zahra El Heni.

2024401453APSF1

Homologation de résolutions

Mise à jour des décisions de Syndic Résidence Al Yosser

En vertu d'un procès-verbal de l'assemblée générale des copropriétaires de la résidence Yousr Ennasr 2 enregistré à la recette des finances El Menzeh 9 en date du 21 Avril 2021 quittance n°M038277 enregistrement n°21801412 dont l'identifiant Unique est 000/N/P/1867366C dont l'adresse suivante est résidence Yousr Ennasr 2 les décisions de Syndic Résidence Al Yosser ont été mise à jour en vertu des ordres de jours mentionné au sein de procès-verbal.

2024401448APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques
Cabinet de Maître Imed Hachicha
Avocat près la cour de cassation
8 rue El Idrissi Tunis
Tél. : 71. 33 9759 & 98 32 2562
hachichaimedavocat@gmai/.com
MF : 000PA509587N

Le poursuivant :

AMEN BANK société anonyme représentée par son président directeur général dont le siège est à Tunis Avenue Mohamed V R C N B176041996 Tunis (en sa qualité de créancier hypothécaire).

Débiteur principal :

La société graphic arts diffusion GAD société à responsabilité limitée dont le siège social est au n°35 Rue 8601 Zone industrielle la Charguia Tunis Karim Jaibi (gérant de société) cin n°00265189 demeurant au n°8 rue Salambo Gammarth Supérieur Tunis.

(La caution hypothécaire) Mohamed Ridha ben Mahmoud Jaibi (gérant de société) cin n°00023656. Roucoulet Nicole Marie épouse Jaibi titulaire de la carte de séjour n°000037912 tous deux demeurant au n°8 rue Salambo Gammarth supérieur Tunis.

Avocat poursuivant : Maître Imed Hachicha 8 rue El Idrissi Tunis.

Désignation de l'immeuble mis en vente :

La totalité de la propriété dénommée (karim 27) objet du tf n°132067 Tunis d'une superficie de 1236 m² sise au n°8 Rue Salambo Gammarth Supérieur Tunis abritant une villa et une piscine la villa est composée d'un sous sol et un rc tel que plus amplement détaillé au rapport de l'expert judiciaire selon l'ordonnance sur requête du tribunal de première instance de Tunis.

Mise à prix :

7.611.368.896 dinars suivant expertise judiciaire frais de procédures en sus.

Date et lieu de la vente :

Les enchères auront lieu devant la chambre des criées du tribunal de première instance de Tunis le Mardi le 9/7/2024 à partir de 9h du matin.

La visite des lieux est possible tous les jours de la semaine.

Pour de plus amples informations s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant ou au greffe du tribunal de première instance de Tunis 1 et prendre connaissance du cahier des charges.

On ne peut participer aux enchères qu'après consignation du tiers de la mise à prix et par voie d'Avocat

Pour participer aux enchères les étrangers doivent être munis de l'autorisation du gouverneur compétent.

2024T00567VEPA1

Vente aux enchères publiques

Les poursuivants : Mohamed Walid et Asma ben Bechir Lasoued, ayant élu domicile au cabinet d'avocat maître El Air Kamel sis à Zaghouan 33 Av. de l'Indépendance.

Le copropriétaire : Monsieur Chedli ben Ghoula représentant de madame Nour El houda Lehasoumi domiciliée rue Hédi Chaker n°33 Zaghouan.

L'avocat poursuivant : Maître El AIR Kamel avocat 33 Av. de l'Indépendance Zaghouan.

L'immeuble à vendre : La totalité de la propriété non enregistrée qui consiste en un local à usage d'habitation sis à rue Hédi Chaker n°33 et impasse sidi saad à Zaghouan d'une superficie de 70m² sur 3 étages (rez-de-chaussée de 70m² 1er étage de 76m2 et 2ème étage de 80m² superficie totale de 226m²).

Titre Exécutoire : Le jugement rendu par le tribunal de première instance de Zaghouan sous le n°1400 en date du 30/11/2018.

La mise à prix : est fixé à la somme de 243.055,312 dinars plus les frais de poursuite qui seront fixés le jour de l'audience.

La visite de l'immeuble : la visite de l'immeuble est permise chaque jour.

L'adjudication : aura lieu le lundi 8/7/2024 à partir de 9H au tribunal de première instance de Zaghouan.

Condition de participation aux enchères : Les étrangers ne peuvent participer à l'adjudication qu'après avoir obtenu l'autorisation du gouverneur de Zaghouan et nul ne peut participer qu'après avoir consigné le tiers du prix cité.

2024T00569VEPA1

Vente aux enchères publiques

Les poursuivants : Les sieurs et dames : Hassen - Ayed - Khira - Zina - Chokri les fils de Taieb Hammami - ayant élu domicile au cabinet d'avocat maître El Air Kamel sis à Zaghouan 33 Av. de l'Indépendance.

Le copropriétaire : Monsieur Mongi ben Taieb Hammami domicilié rue 2 mars 1934 cité El marjaa El Fahs.

L'avocat poursuivant : Maître El AIR Kamel avocat 33 Av. de l'Indépendance Zaghouan.

L'immeuble à vendre : La totalité de la propriété non enregistrée qui consiste en un local à usage d'habitation d'une superficie de 350m² sis à rue 2 Mars 1934 cité el marjaa El Fahs se composant de 3 chambres à coucher - cuisine - une salle d'eau et jardin.

Titre Exécutoire : Le jugement rendu par la cour d'appel de Nabeul sous le n°31419 en date du 16/11/2021.

La mise à prix : est fixée à la somme 130.558,365 dinars plus les frais de poursuite qui seront fixés le jour de l'audience.

La visite de l'immeuble : la visite de l'immeuble est permise chaque jour.

L'adjudication : aura lieu le lundi 8/7/2024 à partir de 9H au tribunal de première instance de Zaghouan.

Condition de participation aux enchères : Les étrangers ne peuvent participer à l'adjudication qu'après avoir obtenu l'autorisation du gouverneur de Zaghouan et nul ne peut participer qu'après avoir consigné le tiers du prix cité.

2024T00570VEPA1

Vente aux enchères publiques

La partie poursuivante : Abdalah Ben Mabrouk Ben Ali Hammami, entrepreneur, résident rue Jalta cité Alsalah Siliana.

La partie saisie : Mourad Taoufik ben Mohamed Taoufik el Kamel, ingénieur travaux de l'état, Résident cité Albassatine Siliana.

L'avocat poursuivant Maître Houssem ben Abdrahmen, avocat à la cour d'appel, rue Ahmed Iben Abi Dhief Siliana MF : 1512991/E

Désignation des biens saisis : tous les biens objet du titre foncier 8352 Siliana. Dénommé "fadhila" situé à Jama, Délégation Siliana Nord gouvernorat de Siliana d'une superficie de 100349 m² s'agit d'un terrain composé de deux parcelles n°91 et 97 zone T Siliana.

Mise à prix : cent quatre vingt mille six cent vingt huit dinars 200 millimes (180.628, 200d) outre les frais de la procédure de saisie immobilière et honoraire de l'avocat poursuivant.

Date et lieu de l'adjudication : Mardi 9/7/2024 à partir de 9 h du matin devant la chambre des saisie immobilières du tribunal de première instance de Siliana.

Condition de visite : tous les jours suivant l'horaire administratif et pour de plus amples renseignements s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant ou prendre connaissance du cahier des charges déposé au greffe du tribunal de première instance de Siliana.

Nul ne peut participer à l'adjudication qu'après avoir consigné le tiers de la mise à prix ou bien présenter un chèque certifié ou une caution bancaire irrévocable.

Par la voie d'un avocat. Les étrangers doivent être munis d'une autorisation préalable exigée par la loi.

2024T00576VEPA1

Vente aux enchères publiques

Créancier saisissant : Mr Mohamed Ben Belgecem Touati, titulaire de la CIN n°03216919 demeurant à Rahmat délégation Kebili Sud gouvernorat de Kebili.

Débiteur saisi : Mr Mokhtar Ben Ahmed Ben Amor Tlili, titulaire de la carte d'identité nationale n° 04888947, demeurant à Cité Awled Abdallah Laaouina délégation Douz Gouvernorat de Kebili.

Avocat poursuivant : Société ENNASR des Avocats présentée par son gérant Maître Farah Montassar avocat à la cour de cassation, dont le siège est à la Place des Martyrs Immeuble Hamza 2ème étage 4200 Kebili.

Immeuble saisi : l'immeuble situé à Awled Abdallah Laaouina délégation Douz Gouvernorat de Kebili non immatriculé à la propriété foncière, d'une superficie de 230.79 m² dont 88 m² couverte. Il comprend une villa son état moyen, constituée d'un hall, salon, 3 chambres, cuisine, salle de bain. La construction des pierres locales pour les murs extérieurs et les briques pour les murs intérieurs, la structure des colonnes et le plafond sont en béton armé, le sol est couvert par des carrelages.

Il convient de noter que l'immobilier est clôturé d'une hauteur de 2 m et terminé la construction, le lisier, la peinture, les équipements sanitaires et électriques et connecté aux réseaux d'eau et d'électricité, où l'assainissement est fait par un puits.

Mise à prix : Conformément à l'autorisation de la pétition n°22783 du président du tribunal de première instance de Kebili du 12 Février 2024, l'expert nommé M. Hafedh Bousnina, a établi, d'après son rapport daté du 17/3/2024, la valeur des biens immobiliers de quatre vingt neuf mille deux cent cinquante dinars

(89. 250, 000 dt) à ajouter aux dépenses et à d'excellents salaires selon le montant qui sera fixé le jour de l'audience.

Date et lieu de la vente : La vente aura lieu le quinze juillet deux mille vingt quatre (15/7/2024) à partir de 9 H du matin, devant la chambre des ventes aux enchères près du Tribunal de première instance de Kebili.

Observation : Vous pouvez visiter la propriété sujet de la vente et décrite comme mentionné ci-dessus toute la journée de la semaine pendant la journée et sans aucunes conditions. Tout acheteur souhaitant acheter peut lire le cahier des charges au tribunal de première instance de Kebili.

L'enchérissement ne peut avoir lieu que par voie d'avocat après consignation du tiers de la mise à prix, ou par chèque certifié ou par caution bancaire définitive. Pour participer aux enchères, les étrangers doivent être munis de l'autorisation de M. Le Gouverneur compétent. Vous pouvez également vous renseigner au siège de Société ENNASR Des Avocats en la personne de son représentant légal Farah Montassar l'avocat du commentateur dans l'immeuble Hamza place des Martyrs Kebili.

2024R01552VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière de parts indivises

Etude de Maître Abderrahmen Ben El Haj Salah

Avocat à la cour de cassation

Nabeul - Center (Nabeul)

M.F : 54263 S/A/P/000

I) Créanciers : les héritiers de Bilel Bayar, son père Fehri Bayar, C.I.N° 01730868, et sa mère Nabiha SOUKAH, C.I.N n°01648024, demeurant rue les oranges à Nabeul.

II) Débiteur saisi : Noomane Boudhrioua, C.I.N n°05117961, demeurant Garet Sassi, Korba, Gouvernorat de Nabeul.

III) Avocat poursuivant : Maître Abderrahmen Ben El Haj Salah, Avocat à la Cour de Cassation, 7ème étage Nabeul - Center - Nabeul.

IV) Immeubles saisis : 1/ la totalité des parts indivises revenant au débiteur saisi soit 720,5595 parts de la propriété dite «Ettakadom » objet du titre foncier n°623488 Nabeul, située dans la banlieue de Korba, Gouvernorat de Nabeul, d'une superficie totale de 13951 m², constituée par les parcelles suivantes :

Parcelle n°20 : d'une superficie 6748 m², consistant en terre agricole, limitée au sud par la parcelle n° 17, au nord par la parcelle n°23, à l'est par une route agricole, à l'ouest par la parcelle n°21.

Parcelle n°26 : d'une superficie 1918 m², consistant en terre agricole, limitée au sud par la parcelle n°27, au nord par route de Korba à Tafelloune, à l'est par la parcelle n°28, à l'ouest par la parcelle n°28.

Parcelle n°32 : d'une superficie 2945 m², consistant en terre agricole, limitée au sud par la parcelle n° 33 et la parcelle n°31, au nord par la route de Korba à Tafelloune, à l'est par la parcelle n° 33, à l'ouest par la parcelle n°31 .

Parcelle n°154 : d'une superficie 1438 m², consistant en terre agricole, limitée au sud par la parcelle n°153, au nord et à l'est par la parcelle n°156, à l'ouest par la parcelle n°155 Parcelle n°253 : d'une superficie 169 m², consistant en terre agricole, limitée au sud par la parcelle n°254, au nord et à l'est par le chemin de fer, à l'est par la parcelle n°255.

Parcelle n°316 : d'une superficie 733 m², consistant en terre agricole, limitée au sud par la parcelle n°317, au nord par la parcelle n°315, à l'est par la parcelle n°314, à l'ouest par la parcelle n°287.

2/ La totalité des parts indivises revenant au débiteur saisi soit 6181,3281 parts de la propriété dite «Moufida IX» objet du titre foncier n°574324 Nabeul, d'une superficie totale de 41910 m², située dans la banlieue de Korba, Gouvernorat de Nabeul, constituée par les parcelles suivantes :

Parcelle n°95 : d'une superficie 5568 m², consistant en terre agricole, limitée au sud par la route agricole cadastrée, au nord et à l'ouest par la parcelle n°48, à l'est par la parcelle n°94.

Parcelle n°157 : d'une superficie 2192 m², consistant en terre agricole, limitée au sud et à l'ouest par la parcelle n°156, au nord par la route agricole cadastrée, à l'est par la voie publique de Korba - Garet- Sassi.

Parcelle n°160 : d'une superficie 5703 m², consistant en terre agricole plantée en oliviers, limitée au sud par la route agricole cadastrée et la parcelle n°159, au nord par la parcelle n°150, à l'est par la parcelle n° 151, à l'ouest par l'immeuble objet du titre foncier n°126172 Nabeul.

Parcelle n°161 : d'une superficie 20380 m², consistant en terre agricole dont une partie est d'une superficie 9854 m², plantée en oliviers, l'autre partie du coté de ouest comprend une ancienne maison de 485 m², limitée au sud par les parcelles n°198 et 196, au nord et à l'est par une route agricole cadastrée, à l'ouest par la route agricole et l'immeuble objet du titre foncier n°126172 Nabeul.

Parcelle n°165 : d'une superficie 3282 m², consistant en terre agricole comprend du coté est un poulailler d'une superficie de 312 m², limité au sud et à l'ouest par la route agricole cadastrée, au nord et à l'est par la parcelle n°164.

Parcelle n°169 : d'une superficie 1112 m², consistant en une terre agricole, limitée au sud par la parcelle n° 170, au nord par la parcelle n°168, à l'est par route de Garet- Sassi - Korba, à l'ouest par la route agricole cadastrée.

Parcelle n°190 : d'une superficie 3673 m², consistant en terre agricole plantée en oliviers, limitée au sud par la parcelle n°189, au nord par la parcelle n°162, à l'est par la parcelle n°164, à l'ouest par la route agricole cadastrée.

V) Mise à prix : Commise par ord. sur requête, l'expert Monsieur Habib FERJANI, a fixé la mise à prix des parts saisies revenant au débiteur suivant son rapport d'expertise daté le 8 Août 2023 comme suit :

- La totalité des parts indivises revenant au débiteur saisi soit les 720,5595 parts de la propriété dite «Ettakadom» objet du titre foncier n°623488 Nabeul à mille cinq cent soixante trois dinars cinq cent quarante six millimes (1.563, d546).

- La totalité des parts indivises revenant au débiteur saisi soit les 6181,3281 parts de la propriété dite «Moufida IX» objet du titre foncier n°574324 Nabeul à quarante mille huit cent dix neuf dinars deux cent quarante deux millimes (40.819, d242).

Soit au total quarante deux mille trois cent quatre vingt deux dinars sept cent quatre vingt huit millimes (42.382, d788) outre les frais de poursuite qui seront annoncés à l'audience.

VI) Lieu et date de la vente : La vente aura lieu à la salle des criées du Tribunal de Première Instance de Nabeul, le lundi huit juillet deux mille vingt quatre (8/7/2024) à partir de neuf heures (9 h) du matin.

VII) Visite : Elle est possible tous les jours.

Observations : Tout participant à l'adjudication doit se faire représenter par un avocat, consigner le (1/3) au moins de la mise à prix et justifier d'une autorisation préalable délivrée par M. le Gouverneur de Nabeul s'il est de nationalité étrangère.

Pour prendre connaissance du cahier des charges, il faut s'adresser au greffe de la chambre des saisies immobilières au Tribunal de Première Instance de Nabeul, ou au cabinet de l'avocat poursuivant pendant les jours et heures ouvrables.

2024R01561VEPA1

Vente aux enchères publiques d'un fonds de commerce

Etude Maître Monia Talhaoui

Huissier de Justice

25 Rue El Jazira -

4ème étage Bureau N°02 - Tunis

Tél/Fax : 71.322.210

GSM : 93.637.467

Demandeurs :

1) Mr. Bechir Jridi Sis à Habess Sidi Thabet.

2) Mr. Sofien Ben Abid sis à Rue Abou Baker Seddik cité 20 Mars - Mornaguia - Tunis.

3) Mr. Makram Ayachi sis au n°37 Rue 4510 - Cité Zouhour - Tunis.

4) Mr. Jamel Talbi sis au n°11 Rue 42535 - Ezzahrouni.

Avocat : Maître Tahar Chamekh sis au 18 Rue Ibn Khaldoun - Tunis. M.F : 1081723 L.

Débiteur : Société SEVIL. 0578481M.

Domicile : Sis au n°03 Impasse 03 Rue 8612 - Charguia 01 - Tunis.

Fonds de commerce (Vente des chaussures : Hommes et Femmes) sis au n°37 Rue Paris Tunis.

Mise à prix du fonds de commerce : Six cent soixante huit mille dinars (668.000, 000 DT).

Date de vente : Mercredi le 26/6/2024 à 11H30 du Matin au n°37 Rue de Paris - Tunis.

Pour tout renseignement contacter Maître Monia Talhaoui 25 Rue El Jazira - 4ème étage Bureau N°02 - Tunis. Tél : 93.63.74.67.

2024R01565VEPA1

Vente aux enchères par l'augmentation du montant du 1/6

Demandeur de l'augmentation de 1/6 : Sameh Filali, titulaire de la carte d'identité 07544326, demeurant Ardh Karkoud Sabra Mansoura près du Café Hollywood Kairouan, élisant domicile au bureau de l'avocat maître Abdelakrim May, rue Mohamed Fllioui Kairouan.

Créancier saisissant : Faouzia Ben Amor, titulaire de la carte d'identité 02032463, demeurant 06 rue Haifa Kairouan, élisant domicile au bureau de l'avocat maître Hassine Cbaibi, avocat à la cour de cassation rue 02 Mars Kairouan

Débiteur saisi : Mongi Ben Salem Filali, infirmier, demeurant rue Yougoslavie cité Mansoura Kairouan,

L'avocat poursuivant : Abdelakrim May, avocat à la cour de cassation rue Mohamed Hlioui Kairouan. MF : 901717W

L'immeuble objet de la vente :

L'immeuble objet de la saisie consiste en :

Une villa immatriculée à la direction de la propriété foncière objet du titre foncier n°13424 Kairouan sise rue Yougoslavie, lotissement Chafra Cité Mansoura Kairouan d'une superficie de 331 m², dont 164 m² couvert, comprenant un immeuble composé de 3 chambres, une salle de séjour, une salle de bain, des toilettes, une cuisine, un dépôt et un espace non-couvert.

Prix initial : la valeur de l'intégralité de l'immobilier objet de la vente aux enchères est estimée à 101033.333 dinars avec les frais de la première vente aux enchères estimés à 2768.257 dinars et les frais de la deuxième vente aux enchères après l'estimation du tribunal.

Date de la vente aux enchères :

La vente aux enchères sera tenue le 8/7/2024 au département des ventes foncières au tribunal de première instance de Kairouan à 9h du matin et ce qui suit.

Constat et visite du bien immeuble : le bien immeuble peut être visité tous les jours de la semaine. Pour plus d'informations veuillez contacter maître Abdelakrim May, rue Mohamed Hlioui Kairouan pendant les heures de travail administratif.

2024S00756VEPA1

Vente par adjudication publique

Le 15/7/2024 à 9h du matin et suivant sera procédé à la vente par adjudication l'immeuble ci-après à la Chambre des saisies immobilières du Tribunal de Première Instance de Mahdia.

La partie poursuivante :

Société de production agricole sopat, société anonyme, représentée par son représentant légal, son matricule fiscal est 000/M/P/22671/F, Identifiant unique n°0022671F, représentée par son représentant légal, son siège est situé à la route ksour sef alsaad 5189 - Mahdia.

Le débiteur :

Mahjoub ben Mohamed ben Hassen Bayoudh, CIN n°08273710 demeurant à rue salakta -kssour sef Mahdia.

L'avocat poursuivant : Maître Sahbi Karoui, avocat à la cour de cassation, avenue Léopold Senghor, immeuble Selten - Sousse - (Matricule fiscal : 108.166-P-AP-000).

L'immeuble mis en vente : la propriété «mahjoub», titre foncier n°22861 Mahdia, un terrain agricole planté d'oliviers, sa superficie est égale à 5420 m² parcelle n°03 située en Aromania forêt kssour sef Gouvernorat de Mahdia, dont les frontières au sud la propriété de Khaled Bayoudh et des autres, à l'Est Abdelaziz Jrad, au nord les héritiers des fils de Jabara, à l'ouest Hessin Amara.

Mise à prix : (126800 DT) après selon le rapport de l'expert «Hamden sowa».

Visite du local : Tous les jours de 9h à 18h00.

Participation aux enchères : Toute personne ayant consignée le tiers (1/3) de la mise à prix à la trésorerie générale.

Observation : Pour plus de renseignement, consulter l'étude de l'avocat poursuivant ou consulter le cahier des charges au greffe du tribunal de première instance de Mahdia.

2024S00757VEPA1

Vente aux enchères publiques

Demandeur de saisie : Khaled Abbes demeurant la Chebba élisant domicile à l'Etude de son Avocat Maître Noureddine Berioul Avenue 2 Mars Mahdia (c i n n°03953534).

Frappée de saisie : Aymen Abbes demeurant à rue Mansour Mbaya la Chebba Mahdia (c i n n°03852859).

Avocat poursuivant : Maître Noureddine Berioul avocat à la cour de cassation rue 02 Mars 1934 Mahdia.

Immeuble à vendre : Toute la part indivisible égale à l'un quart du local situant au lieu dénommé garât table au sein du plan d'aménagement de la Chebba. Il est destiné à usage d'habitation d'une superficie de 5950 m. Les limites de tout le local au nord et au sud une rue à l'est les héritiers de Béchir Yezidi et les héritiers de Mohamed Saïd Jribi et à l'ouest les héritiers de Mohamed Nayli.

Mise à prix : cent quarante huit mille sept cents cinquante dinars (148 750.000d) suivant le rapport d'expertise du monsieur l'expert Mohamed Ati.

Date et lieux des enchères : le lundi quinze juillet l'an deux mille vingt - quatre (15/7/2024) à neuf heures du matin à l'audience publique des criées du tribunal de première instance de Mahdia.

La visite de l'immeuble à vendre peut se faire chaque jour de 8h à 17h.

2024S00761VEPA1

Vente aux enchères par la diminution du montant de 40%

Créancier saisissant : Rachida Bent Mahfoudh Oueslatia, demeurant à Oueslatia - El ALA

Débiteur saisi : Abidi Ben Salem Zairi, demeurant Oueslatia, Cité Oueslatia - El Ala, titulaire de la carte d'identité 02056987

L'avocat : Maître Lotfi Maherzi, avocat à la cassation, sis à rue Abou Kacem Chebbi Kairouan, Ml n°632223D.

L'immeuble objet de la vente :

L'immeuble objet du saisi consiste en :

- Un immobilier résidentiel non immatriculé, situé à la Cité Oueslatia, El-Ala, gouvernorat de Kairouan, ouvrant sur le nord, composé de :

- Véranda menant au nord à travers un escalier le bien objet de la vente composé d'une entrée ouvrant sur une salle de séjour ouvrant sur l'ouest et menant vers le sud à un hall ouvrant sur une première chambre ouvrant sur le Sud et une deuxième chambre ouvrant sur le nord. Le même hall mène à l'est vers un couloir en face des toilettes ouvrant sur l'ouest et une cuisine ouvrant sur le nord. Les plafonds sont en dalle, et les murs sont en pierres et briques.

La superficie de tout le terrain sur lequel est construit l'immobilier est : 142.20 m². La superficie de l'ensemble de l'immobilier couvert en dalle est : 134.40 m².

Ledit immobilier est délimité au Sud par le local de Zouhair Sboui, à l'est par une rue, au nord par Taieb Oueslati.

Prix initial : la valeur de l'intégralité de l'immobilier objet de la vente aux enchères est estimée à 28455 dinars après la diminution du prix de 40%

Date de la vente aux enchères :

La vente aux enchères sera tenue le lundi 15/7/2024 au département des ventes foncières au tribunal de première instance de Kairouan à 8h du matin et ce qui suit.

Constat et visite du bien immeuble : le bien immeuble peut être visité tous les jours de la semaine. Pour plus d'informations veuillez contacter l'huissier de justice Hédi Mrabet, rue Ali Belhouane Haffouz pendant les heures de travail administratif.

Dressé par Maître Lotfi Maherzi, avocat à Kairouan.

2024S00772VEPA1

Vente aux enchères publiques

Il sera procédé le lundi 01/7/2024 à 9 heures au tribunal de 1ère Instance de Kairouan à la vente de l'immeuble ci-dessous.

Poursuivant : Ayedi Zouhaier Ben Ali, demeurant à rue Habib Thameur - Kairouan.

Poursuivi : Messii ben Jilani Romdhani, demeurant à l'avenue de la Liberté - Bouhajla.

Immeuble à vendre : 250 parts indivises objet du titre foncier n°4253 Kairouan surnommé (INES 17) sis à Bouhajla Kairouan d'une superficie de 11860 m².

Prix d'ouverture : Trente mille dinars en ajoutant les frais évalués à l'audience du 01/7/2024.

Possibilité de visiter le lieu chaque jour de 9h à 17h pour plus de renseignement, contacter le dit ou l'étude de l'avocat poursuivant maître Ayedi Khaled demeurant à rue Habib Thameur - Kairouan.

2024S00775VEPA1

Vente aux enchères publiques

Après réduction de la mise à prix de 40%

Le créancier raisonnable, Badreddine Lahmar, qui travaille en tant qu'ingénieur et a choisi la société Moderne pour l'assister dans la récupération de ses créances, le siège de la société est situé à la rue Hadrumète, Masken Sousse, de Tunisie.

Le débiteur raisonnable, débiteur envers le créancier, est Naim CHEHATA, employé, avec la carte d'identité nationale numéro 08490246, résidant à Sahloul4, Sousse.

L'avocat responsable de la procédure est Maître Walid Trifi, un avocat agréé auprès du tribunal de première instance et de la cour d'appel, muni de la carte d'identité nationale numéro 05541931 et du numéro fiscal 0798482M. Son bureau est situé à la rue Tahar Sfar, Sousse.

Le bien immobilier proposé à la vente est une partie de l'unité immobilière appelée "Al-Mou'taz 11", qui est un appartement situé au deuxième étage d'un immeuble résidentiel commercial. L'immeuble comprend un rez-de-chaussée commercial résidentiel et deux étages supérieurs, avec 4 appartements par étage. Le bien est situé en bordure d'une route asphaltée parallèle à la rocade de Sahloul, à côté de l'Institut Supérieur d'Etudes Commerciales de Sousse. La superficie totale du bien est de 124 mètres carrés, composée de la parcelle numéro 15 extraite du titre foncier original numéro 120464 Sousse, ainsi que des parties communes à raison de 263.130/3582 parts.

Les charges enregistrées sur le bien sont les suivantes :

1. Une hypothèque facultative en faveur de la Banque Zitouna d'une valeur de 199.052.376 dinars, enregistrée le 21/5/2012 dans le volume 19 numéro 317.

2. Une hypothèque facultative en faveur de la Banque Nationale du Qatar d'une valeur de 65.000.000 dinars, enregistrée le 7/4/2014 dans le volume 15 numéro 8.

3. Une hypothèque facultative en faveur de la Banque Nationale du Qatar d'une valeur de 70.000.000 dinars, enregistrée le 6/5/2015 dans le volume 15 numéro 454.

4. Un privilège général en faveur du Trésor Public d'une valeur de 13.790.798 dinars, enregistré le 3/9/2018 dans le volume 16 numéro 112.

Visite des lieux : Tous les jours à partir 10h à 17h

Mise à prix : Vente aux enchères publiques après réduction de la mise à prix de 40%.

195.300.000 Dinars avec frais

Participation à la vente : Celui qui veut participer à l'adjudication doit le faire par l'intermédiaire d'un avocat et doit consigner le tiers de la mise à prix en application des dispositions de l'article 425 cpcc, et pour les étrangers il faut se munir de l'autorisation du gouverneur de la région.

Date et lieu de la vente : Les enchères auront lieu devant la chambre des criées dépendant du tribunal de première instance de Sousse1 au palais de justice le jeudi 4/7/2024 à partir de 9H.

N.B : Pour plus amples renseignements s'adresser à l'étude de Maître Trifi Walid et au greffe du tribunal pour prendre connaissance du cahier des charges.

2024S00779VEPA1

Vente immobilière

Etude Maître Imed Mseddi

Avocat à la cour de cassation

Partie poursuivante :

Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie, société anonyme, RC : B19321997 représentée par son président directeur général, dont le siège social est situé à Tunis, 139 avenue de la Liberté Représentée par Maître Imed Mseddi, avocat à la cour de cassation, 12 rue Salem Harzallah 3000 Sfax MF : 501961FAP000.

Partie saisie :

Bagdad Ben Mansour Ben Mostapha, titulaire de la CIN 05239822 demeurant à l'avenue 5 Août immeuble Mabrouka appartement n°6 Sfax et aussi à la zone industrielle poudrière 1 rue Jamel Eddine Afghani épicerie Daoud 3002 Sfax.

Propriété à vendre :

La totalité du bien représentant un appartement à usage d'habitation situé au rez-de-chaussée, d'une superficie de 79 m² objet du titre foncier n°68366 Sfax dénommé «El Walid» situé sur la bordure et à l'angle de deux rues et une partie à la bordure du cimetière Israélien Sfax, avec les parties indivises se rattachant au dit titre qui représentent 653 parts soustraites du titre foncier 68335 Sfax et 246 parts soustraites du titre 68335 Sfax.

Mise à prix :

Fixée à cent mille trois dinars (103.000,000D) en plus des frais et honoraires qui seront fixés par le tribunal.

L'enchère ne peut être effectuée que par avocat après consignation du tiers du montant de la mise à prix au moins à la caisse des dépôts et consignations ou sur présentation d'un chèque certifié ou d'une caution bancaire irrévocable.

Lieu et date de la vente :

La vente aura lieu à l'audience des ventes immobilières au tribunal de première instance de Sfax sis au palais de justice rue Victor Hugo Sfax le lundi le huit juillet deux mille vingt quatre 8/7/2024 à partir de neuf heures du matin.

Constat et visite de l'immeuble :

Le constat et la visite de la propriété à vendre peuvent s'effectuer quotidiennement, pour de plus amples renseignements il y a lieu de contacter l'avocat de la partie poursuivante aux horaires administratifs et de prendre connaissance du cahier des charges déposé au greffe du tribunal de première instance de Sfax.

2024X00751VEPA1

Vente immobilière

Etude Maître Imed Mseddi

Avocat à la cour de cassation

Partie poursuivante :

Banque De Tunisie, société anonyme, RC n°B1105941996, représentée par son représentant légal dont le siège social est situé 2 Rue de Turquie Tunis Représentée par Maître Imed Mseddi, avocat à la cour de cassation, 12 rue Salem Harzallah 3000 Sfax MF 50 1961F/A/P/000.

Partie saisie :

Jalleli Asma, titulaire de la CIN 05343065 demeurant à cité Habib rue 2035 n°16 Sakit Edayer Sfax aussi à route Mahdia rue el Yassamine Sfax.

Propriété à vendre :

La totalité de la propriété constituant un terrain clôturé par des murs des trois cotés (Nord, Est et sud) sur lequel est bâti une villa au rez-de-chaussée et un étage en cours de construction situé à la route de Mahdia Km5 rue des Jasmins, Sfax sur la droite de la route allant de Sfax à Sakiet Edayer, limité du nord par une rue d'où l'entrée d'une largeur de 6m, de l'Est par Hamed Drira et Wassila Maazoun, du Sud par Ettounsi, de l'Ouest par le reste de la propriété de la partie saisie Asma Jalleli, ses dimensions du nord-sud

par le nord 20.30 mètres et par l'ouest 20.13m, de l'Est-ouest par le nord 18.15m et par le sud 17.90m, sa superficie est de 363.85m², sur lequel est bâti 2 étages; une maison inférieure et une autre supérieure, il est à noter que la construction est en cours d'exécution sauf le garage qui comprend une cuisine, un bloc sanitaire qui est en bon état et exploité par la partie saisie, le reste de la construction est inachevé et beaucoup de travaux sont inachevés dont le revêtement des murs de la cuisine de l'étage inférieur et des blocs sanitaires, le revêtement de la totalité de l'étage inférieur en marbre ou parterres ou carrelages, la pose du faux plafond de l'étage inférieur, la peinture et décoration de toute la construction de l'extérieur et de l'intérieur, pour l'étage il manque les réparations et le revêtement de l'intérieur.

L'entrée de l'étage inférieur par une véranda couverte du nord, son sol en ciment d'où l'entrée principale de la maison inférieure d'une longueur de 3.36m et de 1.69m de largeur, un séjour de 5.25m de longueur et de 2.06m de largeur, à gauche et de 4.41 m de largeur, à droite une chambre sous forme de salon avec 2 fenêtres au nord de 6.62m de longueur et 5.25 de largeur, un couloir d'une longueur de 5.47m et de 1.17m de largeur menant à gauche à un bloc sanitaire de 2.70m de longueur et de 1.17m de largeur avec une fenêtre à l'ouest, une terrasse d'aération de 1.88 de longueur et de 1m de largeur menant vers un hall d'où le passage au bloc de nuit qui comprend : une chambre de 4.52m de longueur et 3.47m de largeur avec une fenêtre au sud et un placard en bois, un bloc sanitaire de 3.90m de longueur et 3.06m de largeur avec une fenêtre à l'Est et un placard en bois, un pavillon parental comprenant une chambre à coucher de 4.96m de longueur et de 3.62m de largeur avec un placard en bois et un bloc sanitaire, une cuisine de 5.95m de longueur et 4.20 de largeur avec fenêtres l'une à l'ouest et l'autre au nord sur la terrasse d'aération, avec une porte au sud ouvrant sur un garage avec tous les équipements de 6.27m de longueur et 4m de largeur avec un bloc sanitaire de 2m de longueur et 1 m de largeur avec une porte à l'est ouvrant sur un jardin et une porte en aluminium qui mène au reste de la propriété de la partie saisie du côté ouest, à l'exception du garage sus-indiqué qui est tout équipé le reste de la construction susmentionnée manque des travaux sus-indiqués.

L'étage supérieur est accessible par la voie d'un espace à l'est ouvrant au nord, où il y a des escaliers menant à l'étage supérieur qui représente un espace couvert non divisé d'une superficie 13.29m* 12.83m soit au total 170.510m², les murs en briques et le toit en ourdi non revêtus comprenant 10 ouvertures (fenêtres) non équipées.

La zone comprend tous les équipements vitaux, non loin de la route, c'est une zone d'habitation où il y a plusieurs villas et habitations d'importances différentes quant à la qualité de construction et d'une manière générale dans une zone d'habitation à haute densité.

Mise à prix :

Fixée à deux cent quatre vingt dix mille cinq cent cinquante cinq dinars (290.555,000D) en plus des frais et honoraires fixés par le tribunal.

L'enchère ne peut être effectuée que par avocat après consignation du tiers du montant de la mise à prix au moins à la caisse des dépôts et consignation ou sur présentation d'un chèque certifié ou d'une caution bancaire irrévocable.

Lieu et date de la vente :

La vente aura lieu à l'audience des ventes immobilières au tribunal de première instance de Sfax sis au palais de justice rue Victor Hugo Sfax le lundi huit Juillet deux mille vingt quatre 8/7/2024 à partir de neuf heures du matin.

Constat et visite de l'immeuble :

Le constat et la visite de la propriété à vendre peuvent s'effectuer quotidiennement, pour de plus amples renseignements il y a lieu de contacter l'avocat de la partie poursuivante aux horaires administratifs et de prendre connaissance du cahier des charges déposé au greffe du tribunal de première instance de Sfax.

2024X00752VEPA1

Vente immobilière aux enchères publiques

Maître Nizar Snoussi

Avocat à la cour d'appel

7 Rue Chott Erromene - Montplaisir Tunis

Partie saisissante: la Banque Internationale Arabe de Tunisie «BIAT» en la personne de son représentant légal, SA élisant domicile au cabinet de son avocat maître Nizar Snoussi, avocat dont le cabinet est au 7 rue Chott Erromene - Montplaisir Tunis, MF n°1148045K

Partie saisie :

Société Riadh de Conserves Alimentaire «SORICA» SARL inscrite au RC sous le n°B143021999 dont le siège est à la Goulette 22 rue Habib Thameur

Descriptif de l'immeuble : un lot de terrain objet du TF 39354 Ben Arous d'une superficie de 10000 m2 sis sur la route reliant El-Mamdia à Sidi Fraj à Ben Arous et sur lequel est édifié un local de 1075 m² couverts de charpentes métalliques

La mise prix :

La mise à prix a été fixée à la somme de cent cinquante-six mille neuf cent quarante-sept Dinars 750 millimes (156947,750 DT) à majorer des frais et débours qui seront arrêtés le jour de l'adjudication

Date et lieu de la vente :

La vente aura lieu le jeudi 4/7/2024 à 9 heures du matin et heures suivantes au siège du tribunal de 1ère instance de Ben Arous (chambre des ventes immobilières) situé au palais de justice à Chouchet Radés.

Visite et conditions de participation :

La visite aura lieu à l'adresse de l'immeuble aux heures du travail et sans conditions précises.

La consultation du cahier des charges se fait auprès du greffier de la chambre des ventes immobilière de Ben Arous ou au cabinet de l'avocat poursuivant. Ne peut participer aux enchères que celui qui a commis un avocat et a consigné le 1/3 du montant de la mise à prix, les étrangers doivent en plus produire l'autorisation préalable de monsieur le gouverneur de Tunis.

2024401447VEPA1

Vente aux enchères publiques

Cabinet Maître Nabil Yassine Seffen

Tél.71.797.400

MF : 424901K/A/P/000

1- Créancier poursuivant : AMEN BANK SA RC : B 176041996 représentée par son président directeur général demeurant à l'avenue Mohamed V Tunis créancier hypothécaire, élisant domicile au cabinet Maître Nabil Yassine Seffen Avocat prés la cour de cassation ayant son cabinet à la Rue d'Iraq n°06 Tunis 1002 Avocat poursuivant.

2- Débiteur saisi : Firas Azaiez CIN n°05466890 - élisant domicile au cabinet Maître Sonia Chaouech Avocat ayant son cabinet à la Rue Lucie For n°6 Tunis -En sa qualité de débiteur principal hypothécaire

3- Désignation de l'immeuble saisi : Il s'agit de là totalité de l'immeuble objet du titre foncier n°193361 Tunis dénommé «Firas» d'une superficie de 684 m² sis à l'intersection de la route nationale n°9 au niveau de la cité ESSALEMA Tunis composé d'un immeuble de deux blocs, le premier comprend au RDC 3 bureaux une mezzanine, une grande salle 4 salles d'eau, une kitchenette, et un premier étage composé de 5 pièces, le deuxième bloc est composé d'une grande salle, des toilettes, une kitchenette et une mezzanine et le troisième étage est composé d'une grande salle, des toilettes, et une kitchenette, le tout bien équipé avec notamment ascenseur et climatisation centrale.

4- La Mise à prix : de la totalité de l'immeuble saisi est fixée à 5.514.841,520 Dinars sans compter les frais de poursuite qui seront fixés par le tribunal le jour de l'audience.

5- Date et lieu de la vente : La vente de la totalité de l'immeuble objet de la saisie aura lieu à l'audience et devant la chambre des criées auprès du tribunal de première instance de Tunis 1 sis à la ville de Tunis le mardi 9 juillet 2024 à partir de 9 heures du matin.

- Tout intéressé peut visiter l'immeuble saisi aux heures de travail sans condition particulière.

- Pour participer aux enchères, il faut consigner le un tiers de la mise à prix à la caisse des dépôts et des consignations, ou ayant présenté à cet effet un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable et pour les étrangers il faut l'autorisation du gouverneur

2024401464VEPA1

Vente aux enchères publiques suite à une saisie immobilière

Etude de Maître Melliti Emna

Avocate à la cour de cassation

Partie poursuivante : L'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie S.A représentée par son P.D.G siège social 139, avenue de la liberté Tunis, IU n°0002707P.

L'Avocat poursuivant : Maître Melliti Emna - Avocate à la cour de cassation - 18 rue Ressas El Menzah 1 tél 71 230 203, MF 81033HAP000.

Partie poursuivie : Mme Chérifa Baghdadi épouse Hédi Chtioui Garbaa C.I.N n°05508501 demeurant au n°82 Avenue de la République, Zaouiat Sousse.

Immeuble saisi et mis en vente : la totalité de 236.185/1713 parts indivises lui revenant dans la propriété dénommée «Monia 69» objet du titre foncier n°52867 Sousse sis à la rue El Yamen Zaouiat Sousse, les dites parts sont constituées d'une bâtisse composée d'un rez-de-chaussée, et deux étages, chaque étage comporte trois appartements, la superficie de chaque étage est de superficie de 200m² environ, le rez-de-chaussée comporte deux garages d'une superficie de 100m² environ, et un studio d'une superficie de 80m² environ, il est constitué d'une chambre, un séjour, une cuisine et une salle de bain, chaque appartement des deux étages est composé d'un séjour, une chambre, une cuisine et une salle de bain.

Mise à prix : est fixée après rabais de 40% à la somme de deux cent quatre vingt trois mille quatre cent quatre vingt quatre dinars quatre cent millimes (283.484dt400) frais en sus.

Date et lieu de l'adjudication : Le jeudi 4 juillet 2024 à partir de 9h à l'audience des saisies immobilières auprès du tribunal de première instance de Sousse 1.

La visite est possible tous les jours de la semaine et pour plus ample informations consulter le cahier des charges au greffe du tribunal de première Instance de Sousse 1 ou au cabinet de l'Avocat poursuivant.

Observation : Tout participant aux enchères doit consigner le tiers de la mise à prix à la trésorerie ou présenter un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable avant la date de l'adjudication par l'intermédiaire d'un Avocat et pour les étrangers l'obtention de l'autorisation du gouverneur.

2024401485VEPA1

Vente aux enchères publiques

Suite à une saisie immobilière

Etude de Maître Melliti Emna

Avocate à la cour de cassation

Partie poursuivante : L'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie S.A représentée par son P.D.G siège social 139, avenue de la liberté Tunis, IU n°0002707P.

L'Avocat poursuivant : Maître Melliti Emna Avocate à la cour de cassation, 18 rue Ressas El Menzah 1 té1/ 71 230203, MF 81033HAP000.

Partie poursuivie : Mr Zouhair Ben Mefteh Ayari C.I.N n°00381657 demeurant à la rue El Fourat Cité Essaada Mehamadia, Ben Arous et Mme Hager Bent Mohamed Ayari CIN n°04657443, en sa qualité mariée avec la partie poursuivie sous le régime de communauté de bien, demeurant au n°14 rue Lingdok El Ouardia I Tunis.

Immeuble saisi et mis en vente : la totalité de 0.212/27,3046 parts indivises dans le titre foncier n°601892 Nabeul dénommé «Faouzia 273» sis à Bir Bouragba Hammamet prés de Yasmine Hammamet, les dites parts sont composées d'une parcelle d'une superficie de 209,456 m², comportant une bâtisse composée d'un rez-de-chaussée constitué d'un spatio de 38,136 m², une maison composée d'un séjour, deux chambres, une cuisine, une salle de bain, et une deuxième composée d'un hall, une cuisine, une chambre, une salle de bain, des escaliers, et un 1er étage composé d'un séjour, 4 chambres, 2 cuisines, 2 salles de bain.

Mise à prix : est fixée après rabais de 40 % à la somme de quatre cent quatre vingt quatre mille huit cent soixante huit dinars 841 Millimes (484.868dt841) frais en sus.

Date et lieu de l'Adjudication : Le lundi 01 juillet 2024 à partir de 9h à l'audience des saisies immobilières auprès du tribunal de première instance de Grombalia.

La visite est possible tous les jours de la semaine et pour plus ample informations consulter le cahier des charges au greffe du tribunal de première Instance de Grombalia ou au cabinet de l'Avocat poursuivant.

Observation : Tout participant aux enchères doit consigner le tiers de la mise à prix à la trésorerie ou présenter un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable avant la date de l'adjudication par l'intermédiaire d'un Avocat et pour les étrangers l'obtention de l'autorisation du gouverneur.

2024401486VEPA1

Avis aux créanciers

Nomination d'un liquidateur

Association Authenticité et Culture

Siège social : N°37 BIS, Rue Martyr Bchir Ben Khessma Tunis

Conformément au jugement Civil dans l'affaire n°97453 datant du 24/01/2022, le tribunal de première instance de Tunis a décidé la dissolution de l'association Authenticité et Culture et la nomination de Mr Mohsen Ben Jemaâ liquidateur de l'association.

Les créanciers doivent présenter leurs oppositions au liquidateur sis au 16 Rue Ahmed TLILI Tunis, dans un délai de trente jours (30 jours) à partir de la parution du présent avis au JORT.

2024T00578VEPA2

Changement de commissaire d'exécution

Le tribunal de 1ère instance Tunis 1, a prononcé le 29/5/2024 l'arrêté de changement de commissaire d'exécution Badreddine Elaifa par le commissaire d'exécution Rached Zaghdoudi (71.472.065) et ce concernant de société BIO-FISH IU : 1139081N en cession selon le jugement n°945 daté le 12/01/2023.

2024R01536VEPA2

Cession des actifs de la Sté BIO-FISH en cession

En exécution du jugement n°945 prononcé par le tribunal de 1ère instance Tunis 1 le 17/11/2023, il aurait procédé à la cession au tiers des actifs de Sté «BIO FISH» I.U 1139081B, conformément aux clauses du Cahier des Charges approuvé par le juge commissaire. Les acquéreurs éventuels peuvent retirer le cahier des Charges de Bureau du contrôleur d'exécution chargé de la cession (contre 200 D en espèce) en approuvant nécessairement les clauses dudit Cahier. Ils doivent adressé leur offre sous pli recommandé sans aucune indication sur l'identité du soumissionnaire et comportant la mention «A ne pas ouvrir Offre Cession BIO FISH» au Bureau de M. Rached Zaghdoudi sis centre challekh bloc A 2ème étage bureau 1 Mourouj 4 2068 Tél : 52.299.508 171.472.065, et ce au plus tard le 20/6/2024. Les offres reçues après ce délai et / ou non conformes aux dispositions du Cahier des Charges, ne seront pas acceptées.

2024R01537VEPA2

Avis au public

Société "fino"

Sise au 17 rue de Parfumerie - ZI Ksar said - Manouba

Capital social : 4.217,000 mdt

MF : 0306910C

En vertu de jugement de son excellence la chambre du conseil au tribunal de première instance de Manouba numéro 125 daté du 21/5/2024, il a été décidé ce qui suit :

Le tribunal réuni en chambre de conseil l'arrêt de la société fino le payement de ces dettes et constate la possibilité de sauvetage et qu'elle peut continuer son activité selon le programme de sauvetage .... et de charger Aifa Bdreddine l'expert en tant que contrôleur judicaire sous la direction du juge administrateur madame Amel Kchaou et de notifier le présent jugement au registre national des entreprises et le journal officiel de la République Tunisienne et la commission de suivi des entreprises économiques.

2024401339VEPA2

Vente immobilière au plus offrant

Faillite

Sté Promotion Immobilière

ENNAJEH

Siège social : Rue Sourour Chouchet Radés Ben Arous

Capital de 150000 dinars

Identifiant Unique : 0026488B

En vertu de l'ordonnance sur requête n°501 rendue par le tribunal de première instance de Tunis en date du 29/5/2024. Le Syndic de Faillite propose de vendre au plus offrant par cahier des charges

- 02 appartements
- 11 Bureaux
- 09 Locaux commerciaux
- 01 Espace Ouvert

Situé rue sourour Chouchet Radés Ben Arous et ce pour l'acceptation de l'offre la plus élevée avec le payement des frais divers (frais de rédaction du contrat, frais d'enregistrement. frais de possession ...) qui sont à la charge de l'acheteur.

- Pour obtenir le cahier des charges le demandeur doit payer cent dinars (100 dt) non remboursable

Toute personne désirant participer à cet appel d'offre et voulant prendre un rendez-vous de visite doit prendre contact avec Le Syndic de Faillite à son adresse rue 8011 espace Tunis bloc c étage 5 bureau n°4 Montplaisir - Tunis Tél : 24 60 80 91/29 37 73 58.

- L'envoi du cahier des charges et tous les documents demandés doit être sous pli fermé avec la mention : «NE PAS OUVRIR - Appel d'offre vente immobilière Sté Promotion Immobilière Ennajeh»

- Les offres doivent être obligatoirement adressées par poste avec accusé de réception au nom de Maître Mokhless Youssef 8011 espace Tunis bloc c étage 5 bureau n°4 Montplaisir- Tunis, au plus tard le 4 juillet 2024 (le cachet de la poste faisant foi).

2024401461VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE DE TANIT INTERNATIONAL

Société anonyme

Capital social : 60.000.000 Dinars

Siège social : 70-72 Avenue Habib Bourguiba 1000 Tunis

Identifiant unique : 296147H

Le Conseil d'Administration tenu le 6 Juin 2024 convoque les actionnaires de la société Tanit International «STI» à l'Assemblée Générale Ordinaire devant se tenir le 5 juillet 2024 à 10h au siège de la société sis au 70-72 Avenue Habib Bourguiba - Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture, examen et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;

2- Lecture des rapports général et spécial du Commissaire aux comptes pour les comptes de la STI et approbation des états financiers de la STI au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;

3- Approbation des conventions règlementées;

4- Affectation des résultats au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2023 ;

5- Quitus aux Administrateurs ;

6- Pouvoirs.

2024T00580SANB3

SOCIETE DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE ZITOUNA I

Société anonyme

Au capital de 9.250.000 Dinars

Siège social : Rue Abdallah Ibn Zoubeir La Goulette Tunis

M.F/R.N.E : 0539184N

Les actionnaires de la société de Développement Agricole ZITOUNA I, sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 5 juillet 2024 à 10 heures du matin au local de l'administration de Sminja - Zaghouan et par teams, et ce pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture et approbation du rapport de gestion de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;

2) Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2023 ;

3) Approbation des conventions réglementées au titre de l'exercice 2023 ;

4) Affectation des résultats de l'exercice 2023 ;

5) Quitus aux administrateurs pour l'exercice 2023.

6) Délégation pour l'accomplissement des formalités légales.

2024R01538SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

"Société Cytopharma SA"

Société anonyme

Au capital social : 20.095.590,000 Dinars

Siège social : Zl Hammam Zriba, Zaghouan

MF : 1204054DAM000

Les actionnaires de la société CYTOPHARMA sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le Mercredi 3 Juillet 2024 à 9h au siège de la société Alternative Capital Partners sis à Immeuble Yosr, Apt 9 & 10, Rue du lac Victoria - Les Berges du Lac 1053 Tunis.

A l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Augmentation du capital social par souscription en numéraire avec suppression du DPS et avec prime d'émission,

2. Lecture et approbation des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes relatifs à l'opération de l'augmentation du capital social.

3. Fixation de la prime d'émission

4. Modification de l'article 6 des statuts

5. Pouvoirs au Conseil d'Administration pour procéder à la réalisation et la constatation de l'augmentation du capital.

6. Pouvoirs pour formalités.

2024R01540SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

«Société DEEPERA SOLUTIONS»

Société anonyme

Au capital de 425.000 Dinars

Siège social : Résidence OCEANE, N°A46, Centre urbain nord 1082 Tunis

I.U : 1619698P

Le conseil d'Administration du 28/5/2024 convoque tous les actionnaires de la société à assister à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le vendredi 5/7/2024 à 10 heures au siège social pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Dissolutions par anticipation de la société

- Nomination du liquidateur et fixation de ses pouvoirs

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

2024R01548SANB3

Convocation à l'AGO

Messieurs les actionnaires de la société South Chemical Company "SOCHEM» société anonyme son activité est la fabrication de matières premières pour la production du plastiques, avec un capital de 1140md, son matricule fiscal est 1704793RAM000, sont priés d'assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 25 juin 2024 à 10H du matin, au siège social de la société à l'avenue Habib Bourguiba 6000 - Gabès et ce, pour délibérer à l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation des états financiers au 2023.

2. Lecture du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice 2023.

3. Quitus aux administrateurs.

4. Questions diverses.

2024R01554SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Tuniso-Saoudienne de Recouvrement

S.A. au capital de 300.000 DT

19, Rue des Jasmins Nouvelle Ariana, 2080 Ariana

Identifiant Unique : 815441 C

CNSS : 167549-30

Messieurs les actionnaires de la Tuniso-Saoudienne de Recouvrement

«TSR» sont priés d'assister à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le vendredi 5 Juillet 2024 à 10h au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du retard de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire;

- Lecture du rapport d'activité relatif à l'exercice 2023 ;

- Lecture du rapport général du commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2023 ;

- Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2023 et approbation des conventions règlementées ;

- Approbation des états financiers 2023 et du rapport d'activité 2023 ;

- Affectation des résultats ;

- Ratification de cooptation d'administrateurs;

- Quitus aux administrateurs;

- Fixation des jetons de présence au titre de l'exercice 2023 ;

- Nomination du commissaire aux comptes;

- Nomination des membres du conseil d'administration;

- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités légales.

Le Conseil d'Administration informe Messieurs les actionnaires que tous les documents relatifs aux points inscrits à l'ordre du jour sont tenus à leur disposition au siège social de la Tuniso-Saoudienne de Recouvrement.

2024R01558SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire pour l'exercice 2023 du 28/6/2024

L'HUMUS S.A

Capital de 80.000 DT

Route de Beni Khalled Km 1,5 8030 Grombalia

Identifiant unique : 004968T

Messieurs et mesdames les actionnaires sont priés d'assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 28-6-2024 à 10H au siège social de la société. Appelée a approuver les comptes de l'exercice 2023, et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport de gestion relatif à l'exercice 2023

2. Lecture du rapport du Commissaire aux Comptes relatif à l'exercice 2023

3. Approbation des états financiers de l'exercice 2023

4. Approbation des conventions règlementées de l'exercice 2023

5. Affectation des résultats de l'exercice 2023.

6. Quitus aux administrateurs.

7. Fixation des jetons de présence de l'exercice 2023

8. Questions diverses

9. Pouvoirs pour formalités.

2024R01563SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Sté Ellouhoum . SA

03 Août 1903 - El Ouerdia 1009 - Tunis

Capital : 3000.000

MF : 6199/J/P/M

Le Conseil d'Administration de la Société Ellouhoum, invite tous les actionnaires de la société, à l'Assemblée générale Ordinaire qui aura lieu le 4 Juillet 2024 à 10h au siège de la société Avenue 03 Août 1903 - El Ouerdia - Tunis, selon l'ordre du jour suivant :

Nomination d'un deuxième commissaire aux comptes pour la période 2023-2024-2025.

2024R01566SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société ACTIA AFRICA

SA au capital de 300 000 Dinars

Identifiant Unique : 1564248P

Siège social : Zone Industrielle Chotrana 2 - Rue Newton n°2

Les actionnaires de la société anonyme dite «ACTIA AFRICA SA» sont convoqués en assemblée générale ordinaire le 23 juillet 2024 à 8 heures au siège social de la Société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Ratification des modes et délais de convocation

- Approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration pour l'exercice 2023

- Lecture des rapports du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice 2023 et sur les conventions visées par l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales et approbation des conventions conclues par la Société

- Approbation des états financiers de l'exercice 2023

- Affectation des résultats de l'année 2023

- Quitus aux administrateurs

- Renouvellement du mandat des administrateurs

- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes

- Pouvoirs pour formalités.

2024R01567SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société ACTIA AFRICA

SA au capital de 300 000 Dinars

Identifiant Unique : 1564248P

Siège social : Zone Industrielle Chotrana 2 - Rue Newton n°2

Les actionnaires de la société anonyme dite «ACTIA AFRICA SA» sont convoqués en assemblée générale ordinaire le 22 juillet 2024 à 15 heures au siège social de la Société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Ratification du mode et délais de convocation

- Approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration pour l'exercice 2022

- Lecture des rapports du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice 2022 et sur les conventions visées par l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales et approbation des conventions conclues par la Société

- Approbation des états financiers de l'exercice 2022

- Affectation des résultats de l'année 2022

- Quitus aux administrateurs

- Pouvoirs pour formalités.

2024R01568SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société COMPAGNIE INTERNATIONALE DE PROMOTION INDUSTRIELLE ACTIA

SA au capital de 1 300 000 Dinars

Identifiant Unique : 0002758B

Siège social : Zone Industrielle Charguia II 2 Rue des entrepreneurs 2035 Tunis - Carthage

Les actionnaires de la société anonyme dite «CIPI ACTIA» sont convoqués en assemblée générale ordinaire le 22 juillet 2024 à 14 heures au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Ratification des modes et délais de convocation

- Approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration pour l'exercice 2023

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice 2023 et sur les conventions visées par l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales et approbation des conventions conclues par la Société

- Approbation des états financiers de l'exercice 2023

- Affectation des résultats de l'année 2023

- Quitus aux administrateurs

- Renouvellement du mandat d'un administrateur

- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes

- Pouvoirs pour formalités.

2024R01569SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société ACTIA TUNISIE

SA au capital de 1 000 000 Dinars

Identifiant Unique : 1076472C

Siège social : 1 Rue Newton La Petite Ariana 2083 Raoued

Les actionnaires de la société anonyme dite "ACTIA TUNISIE" sont convoqués en assemblée générale ordinaire le 9 juillet 2024 à 16 heures au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Ratification des modes et délais de convocation

- Approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration pour l'exercice 2023

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice 2023 et sur les conventions visées par l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales et approbation des conventions conclues par la Société

- Approbation des états financiers de l'exercice 2023

- Affectation des résultats de l'année 2023

- Quitus aux administrateurs

- Renouvellement du mandat de certains administrateurs

- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes

- Pouvoirs pour formalités.

2024R01570SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société ACTIA ENGINEERING SERVICES

SA au capital de 480 000 Dinars

Identifiant Unique : 0925641W

Siège social : Zone Industrielle Chotrana 2 2088 Raoued - Rue Newton

Les actionnaires de la société anonyme dite «ACTIA ENGINEERING SERVICES» sont convoqués en assemblée générale ordinaire le 9 juillet 2024 à 17h au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Ratification des modes et délais de convocation

- Approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration pour l'exercice 2023

- Lecture des rapports du Commissaire Aux Comptes sur les comptes de l'exercice 2023 et sur les conventions visées par l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales et approbation des conventions conclues par la Société

- Approbation des états financiers de l'exercice 2023

- Affectation des résultats de l'année 2023

- Quitus aux administrateurs

- Renouvellement du mandat de certains administrateurs

- Pouvoirs pour formalités.

2024R01571SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire en date du 01 juillet 2024

SOCIETE HIMILCO SA

Société anonyme Résidente

Au capital de 364 000.000 DT

Siège social : Pôle Technologique El Ghazela - Route Raoued - 2083 Ariana

RNE : 1077126 Q

MF : 1077126 Q/A/M/000

CNSS : 269923-69

Les actionnaires de la société «HIMILCO SA» sont invités à assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire, par vision conférence, le lundi 01 juillet 2024, à 10:00 heures du matin et ayant pour ordre du jour les points suivants :

1- Entériner le retard de la tenue de l'assemblée générale ordinaire relative à l'approbation des comptes de l'exercice 2018 ;

2- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatifs à l'exercice 2018 ;

3- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2018 ;

4- Approbation des états financiers de l'exercice 2018 ;

5- Approbation des conventions règlementées ;

6- Affectation des résultats de l'exercice 2018 ;

7- Quitus aux administrateurs au titre l'exercice 2018 ;

8- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

2024R01573SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société mutuelle de base des services agricoles "PODINO"

Société anonyme

Capital social : 28000 dinars

Siège social : Rue des Orangers, Dar Chaabane El Fehri

Matricule fiscal : N° 1570456 J/N/N/000

Le conseil d'administration de la Société mutuelle convoque tous les

adhérents à assister à l'assemblée générale ordinaire de la société à l'Espace Mistral Route touristique Av de l'Environnement, Mraska en réponse au premier appelle vendredi 28 Juin 2024 à 10 H à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture du rapport moral et financier pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2023

2) Lecture des rapports du commissaire aux comptes pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2023

3) Discutions et Approbations des rapports

4) Donner le quitus aux administrateurs

5) Approbation de l'admission des nouveaux adhérents

6) Affectation et distribution des excédents annuels pour les exercices 2022 et 2023

7) Nomination du commissaire aux comptes pour les exercices 2024-2025 et 2026

8) Election du 1/3 des membres du conseil d'administration.

NB :

- Les adhérents ont la faculté à partir du huitième jour précédent cette assemblée de prendre connaissance au siège de la société mutuelle des procès-verbaux du conseil d'administration, des états financiers et des rapports du commissaire aux comptes.

- Toute personne souhaitant poser sa candidature au conseil d'administration ou en qualité que commissaire aux comptes doit présenter sa demande à cet effet au moyen d'une lettre recommandée avec accusé de réception à la direction de la société au moins 10 jours avant la date de l'assemblée.

2024R01574SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

«Sté Carthage Médical»

SA au capital de 9.600.000 DT

Identifiant Unique : 1038331B

Siège : Zone touristique, Jinen El Ouest 5000 Monastir

Mesdames, Messieurs les actionnaires du «Carthage Médical», sont invités à assister à l'A.G.O. qui se tiendra le 7/7/2024 à 10h au siège de la société à l'effet de délibérer sur l'ordre de jour suivant :

1. Entérinement du retard de la convocation de l'AGO pour l'année 2023;

2. Lecture du rapport dl activité 2023;

3. Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2023 ;

4. Approbation des états financiers de l'exercice 2023 ;

5. Approbation des conventions réglementées mentionnées dans le rapport spécial du commissaire aux comptes;

6. Affectation des résultats de l'exercice 2023 ;

7. Rapport du comité d'audit : action en responsabilité;

8. Quitus aux administrateurs;

9. Fixation des jetons de présence;

10. Questions diverses.

NB : les procurations doivent être spéciales et légalisées.

NB : Les documents relatifs à l'A.G.O. seront à votre disposition pour consultation J-15 et seront publiés au Bulletin Officiel du CMF.

2024S00767SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

«Sté Carthage Médical»

SA au capital de 9.600.000 DT

Siège : zone touristique, Jinen El Ouest 5000 Monastir

Identifiant Unique : 1038331B

Mesdames, Messieurs les actionnaires du «Carthage Médical», sont invités à assister à l'A.G.E. qui se tiendra le 7/7/2024 à 12h au siège de la société à l'effet de délibérer sur l'ordre de jour suivant :

1. Augmentation du capital : montant et conditions;

2. Amendement de quelques articles des statuts ;

3. Questions diverses.

NB : les procurations doivent être spéciales et légalisées.

NB : Les documents relatifs à l'A.G.E. seront à votre disposition pour consultation J-15 et seront publiés au Bulletin Officiel du CMF.

2024S00768SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société NEW BODY LINE SA

Société anonyme

Au capital de : 4.250.400 dinars

Siège social : Avenue Ali Belhouane 5190 Mahdia Tunisie

Identifiant unique : 0701773R

Mesdames, Messieurs les actionnaires de la société NEW BODY LINE sont convoqués à l'Assemblée Générale ordinaire qui aura lieu le jeudi 27 juin 2024 à 10h au siège de l'IACE rue du Lac Turkana 1053 les Berges du Lac Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2023.

2- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs aux états financiers individuels de l'exercice 2023 et approbation des états financiers individuels relatifs à l'exercice 2023.

3- Lecture du rapport de commissaire aux comptes relatifs aux états financiers consolidés de l'exercice 2023 et approbation des états financiers consolidés relatifs à l'exercice 2023.

4- Approbation des conventions réglementées visées par les articles 200 et 475 suivants du code des sociétés commerciales.

5- Affectation des résultats de l'exercice 2023.

6- Quitus aux administrateurs au titre de leur gestion au cours de l'exercice 2023.

7- Fixation du montant des jetons de présence.

8- Désignation de deux administrateurs indépendants.

9- Désignation d'un administrateur représentant les actionnaires minoritaires.

10- Renouvellement du montant des administrateurs :

- Mr Rejeb Sfar Karim

- Mr Rejeb Nessim

- Mr Rejeb Sfar Hédi

- Mme Rejeb Hanene.

11- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes.

12- Pouvoir au porteur de copies ou d'extraits du procès-verbal pour accomplir les formalités et dépôts prescrits par la législation en vigueur.

Les actionnaires sont avisés que les documents destinés à cette assemblée sont tenus à leur disposition au siège de la société.

2024S00770SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

SOCIETE TUNISIENNE HOTELIERE ETABLISSEMENT TOURISME ET ANIMATION

Société anonyme

Au capital de 9.640.000 dinars

Siège social : Hôtel Riviera Port El Kantaoui - Hammam Sousse

Identifiant Unique RNE : 0028491E

MF : 0028491 E/AM/000

Messieurs les actionnaires de la Société Tunisienne Hôtelière Etablissement Tourisme et Animation, sont convoqués en assemblée générale extraordinaire qui se tiendra au siège social de la société, le 10/7/2024, à 11h pour statuer sur l'augmentation du capital de la société. Un exemplaire de la présente convocation a été déposé au CNRE sous le n°2024674049 en date du 5/6/2024, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration.

2. Lecture du rapport du commissaire aux comptes.

3. Augmentation du capital social.

4. Suppression du droit préférentiel de souscription.

5. Mise à jour de l'article 6 des statuts.

6. Délégation de pouvoirs en vue d'effectuer les formalités.

7. Questions diverses.

2024S00776SANB3

Convocation des actionnaires

SOCIETE REGIONALE DE TRANSPORT DU GOUVERNORAT DE SFAX

"SORETRAS"

Société anonyme

Au capital de 1.197.000 dinars

Siège social : Route Menzel Chaker Km 0.5 Rue Mouna 3058 Sfax

Identifiant unique : 03899 TAM 000

Messieurs les actionnaires de la Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Sfax «SORETRAS» sont convoqués le Jeudi 4 Juillet 2024 au siège de la Société Route Menzel Chaker km 0.5 Rue Mouna Sfax pour se réunir à 11 H en Assemblée Générale Ordinaire de la Société et du Groupe à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Approbation sur le retard de l'Assemblée Générale Ordinaire de la SORETRAS.

2- Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'activité de la SORETRAS pour l'année 2023.

3- Lecture du rapport général et du rapport spécial des commissaires aux comptes sur l'exercice 2023 de la SORETRAS.

4- Examen et approbation s'il y a lieu du rapport du Conseil d'Administration, du rapport spécial des commissaires aux comptes et des états financiers de la SORETRAS relatifs à l'exercice 2023.

5- Quitus aux administrateurs pour la gestion relative à l'exercice 2023.

6- Affectation des résultats relatifs à l'exercice 2023.

7- Détermination du montant des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2023.

8- Approbation de la désignation de membres au conseil d'administration.

9- Examen du rapport de gestion relatif au Groupe de la SORETRAS pour l'exercice 2023.

10- Examen du rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés du Groupe de la SORETRAS pour l'exercice 2023.

11- Approbation s'il y a lieu du rapport de gestion et des états financiers consolidés du Groupe de la SORETRAS exercice 2023.

12- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

Et à 12H00 en Assemblée Générale Extraordinaire à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Application des dispositions de l'article 388 du Code des Sociétés Commerciales

2- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

N.B. : Conformément aux dispositions des articles 280 et 472 du code des sociétés commerciales les documents y relatifs sont mis à la disposition des actionnaires au siège social de la société.

Cet avis tient lieu de convocation à tous les actionnaires.

2024X00760SANB3

Convocation à l'assemblée générale annuelle

SOCIETE KRICHEN GALVANOPLASTIE 'SKG'

SA au capital social de 2 725 000 DT

Siège social : route de l'Aéroport km 4,5 Sfax

MF : 18365 T/A/M/000

Identifiant unique : 0018365T

CNSS : 126356-62

Les actionnaires de la société KRICHEN Galvanoplastie «SKG» sont convoqués en assemblée générale annuelle, au siège social samedi 6 Juillet 2024 à partir de 10:00 à route l'Aéroport km 4.5 zone Industrielle Sfax, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation de la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire après les délais légaux,

2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes,

3. Approbation du rapport établi par le conseil d'administration pour l'exercice 2023,

4. Approbation des états financiers de la société de l'exercice 2023,

5. Affectation des résultats de l'exercice 2023,

6. Approbation des conventions réglementées régies par l'article 200 (nouveau) et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales,

7. Quitus aux membres du conseil d'administration et au Président Directeur Général,

8. Jetons de présence alloués aux membres du conseil d'administration;

9. Questions diverses,

10. Pouvoirs pour formalités.

Le conseil met à la disposition des actionnaires au siège social de la société le texte du projet des résolutions proposées à l'assemblée, le rapport du conseil d'administration, les états financiers de l'exercice clos le 31/12/2023, les rapports du commissaire aux comptes ainsi que la liste des actionnaires.

2024X00761SANB3

Convocation de l'assemblée générale ordinaire

LINEDATA SERVICES TUNISIE

Société anonyme

Au capital de 100.000 dinars

Siège social : Immeuble Cléopâtre Center, Bloc B, Centre Urbain Nord - 1082 Tunis

M.F : N°0736107Z

Les actionnaires de la société LINEDATA SERVICES TUNISIE, Société Anonyme au capital de 100.000 dinars divisé en 10.000 actions de 10 Dinars chacune, dont le siège social est sis Immeuble Cléopâtre center - bloc B - centre urbain nord - 1082 Tunis, sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 28 juin 2024 à 10 heures au siège de la société LINEDATA SERVICES SA sise au 27, rue d'Orléans - 92200 Neuilly sur Seine - France, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;

2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes pour l'exercice 2023 ;

3. Examen et approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2023 ;

4. Quitus aux administrateurs ;

5. Affectation des résultats de l'exercice 2023 ;

6. Approbation des conventions réglementées de l'exercice 2023 ;

7. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes ;

8. Pouvoirs pour formalités ;

9. Questions diverses.

2024401436SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

ULTRA PROLATEX INDUSTRIE SA

S.A au capital de 5 250 000 DT

Siège social : Z.I Irtieh Bellarigia, Jendouba Nord 8117

MF : 1808211E/A/M/000

Les actionnaires de la société ULTRA PRO LATEX INDUSTRIE sont priés d'assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 28 juin 2024 à 10 heure au siège de la STB MANAGER sis à l'immeuble STB, 1er étage, 34 rue Hédi Karray, cité des sciences 1004 el Menzah, à l'effet de délibérer sur l'ordre de jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport d'activité et des EF clos au 31.12.2023 ;

- Lecture et approbation du rapport général et spécial du CAC relatif à l'exercice 2023 ;

- Quitus aux administrateurs ;

- Affectation du résultat de l'exercice ;

- Pouvoirs pour accomplissements des formalités.

Une copie de cette convocation a été déposée au Bulletin Officiel de l'RNE : récépissé N°2024668879 du 4 juin 2024.

2024401452SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Clinique Générale et cardio-vasculaire de Tunis "C.G.C.T"

Société anonyme

Au capital de 5.400.000 dinars

Siège : Voie X2 Cité El Khadra 1003 Tunis

RNE : 0047376J

MF : 0047376JAM000

Messieurs les actionnaires de la société anonyme, Clinique Générale et Cardio-vasculaire de Tunis, sont convoqués, à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu au siège de la société, le jeudi 27 juin 2024 à 9h, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport du conseil d'administration sur la gestion de la clinique et des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2023

2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2023

3- Approbation du rapport du conseil d'administration et des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2023

4- Approbation des opérations et conventions visées par les dispositions des articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales

5- Quitus aux administrateurs et au directeur général pour leur gestion de l'exercice 2023

6- Affectation des résultats de l'exercice 2023

7- Renouvellement des mandats des administrateurs

8- Nomination du commissaire aux comptes

9- Fixation du montant des jetons de présence

10- Pouvoirs.

2024401455SANB3

Convocation

SOCIETE HOTELIERE ET TOURISTIQUE DU SUD «SHTS»

S.A au capital de 9.951.000 TND

Immeuble AL BADR, Rue du lac Mâlaren

Les Berges du lac 10530 Tunis

RNE : 045998B

Messieurs les actionnaires de la Société Hôtelière et Touristique du Sud «SHTS» SA sont invités à assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le vendredi 28 juin 2024 à onze heures, à l'immeuble Al Badr Rue du Lac Mâlaren les berges du lac Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1/ Approbation des modalités et des délais de convocation et de tenue de la réunion de l'Assemblée Générale

2/ Lecture et approbation éventuelle du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale relatif à l'exercice 2023,

3/ Lecture et examen des rapports des Commissaires aux comptes à l'Assemblée Générale relatifs à l'exercice 2023,

4/ Examen et approbation, s'il y a lieu, des états financiers arrêtés au 31/12/2023,

5/ Approbation des conventions rentrant dans le cadre des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales,

6/ Affectation des résultats de l'exercice 2023,

7/ Fixation des jetons de présence

8/ Quitus aux administrateurs,

9/ Pouvoirs pour formalités.

2024401457SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du vendredi 28 juin 2024

SECA ASSURANCE

S.A au capital de 50.000 dinars

RNE : 0013766/L

RC : B11031998

75 Avenue Khaireddine Pacha, Montplaisir Tunis

Messieurs les actionnaires de la SOCIETE D'ETUDES ET DE CONSEIL EN ASSURANCE «SECA» sont convoqués à l'assemblée générale Ordinaire vendredi 28 juin 2024 à 10 :30, à Tunis, au 75 Avenue Kheireddine Pacha, Montplaisir Tunis, et ce pour délibérer sur les ordres du jour suivants :

1) Délai de Convocation

2) Lecture du rapport du conseil d'administration à l'AGO relative à l'exercice 2023

3) Lecture du rapport général du commissaire aux comptes relative à l'exercice 2023

4) Lecture du rapport spécial afférent aux opérations visées par les articles 200 et 201 codes des sociétés commerciales

5) Approbation de l'état financier de l'exercice 2023

6) Affectation des résultats

7) Renouvellement des mandats des Administrateurs

8) Nomination d'un commissaire aux comptes

9) Quitus aux administrateurs.

2024401458SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

OLA Energy Tunisie

Société anonyme

Au capital de 2.895.025 Dinars

Siège social : Immeuble Horizon, avenue de la bourse Cité les Pins, Berges du Lac II - 1053 Tunis Identifiant Unique : 0000497Q

Messieurs les actionnaires de la société OLA Energy Tunisie sont invités à se réunir en assemblée générale ordinaire, le 27 juin 2024 à 10h, au siège de la société pour se prononcer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes pour l'exercice 2023 ;

- Approbation des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;

- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;

- Approbation des conventions réglementées ;

- Quitus aux Administrateurs pour l'exercice 2023 :

- Renouvellement du mandat des administrateurs ;

- Fixation du montant des jetons de présence pour l'année 2024 ;

- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

2024401460SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOTUPA S.A

SOCIETE TUNISIENNE DE PANSEMENT

Société anonyme

Au capital de 6.550.000 dinars

Siège social : 52, Rue 8601, Z.I de La Charguia, Tunis

Identifiant Unique : 0002494W

Le Conseil d'administration, de la Société SOTUPA S.A, sise au 52, Rue 8601, Z.I La Charguia I, Tunis, Identifiant Unique n°0002494W, convoque les Actionnaires de la Société à l'assemblée générale ordinaire, au siège de la Société, le mercredi 10 juillet 2024 à 10 H pour statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen et approbation du rapport d'activité de l'exercice clos au 31 décembre 2023;

- Lecture des rapports général et spécial du Commissaire aux comptes au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2023;

- Examen et approbation des états financiers au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2023 ;

- Affectation du résultat au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2023 ;

- Approbation des conventions réglementées en vertu de l'article 200 du CSC;

- Quitus aux administrateurs;

- Questions diverses; et

- Pouvoirs en vue des formalités.

2024401466SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SAROST S.A

Société anonyme

Au capital de 12.960.000 dinars

Siège social Immeuble Saadi Tour EF 1082 El Menzah IV - Tunis

MF : 0024003G

Messieurs les actionnaires de la SAROST S.A sont invités à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le mercredi 10 juillet 2024 à 11h à Tunis, à l'immeuble Saadi Tour E.F 8ème étage, à l'effet de délibérer sur le suivant ordre du jour :

1- Approbation de la tenue tardive de l'AGO relative à l'exercice 2021,

2- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2021,

3- Lecture des rapports des Co-commissaires aux comptes,

4- Approbation des états financiers individuels et consolidés de l'exercice comptable 2021,

5- Approbation des opérations régies par les articles 200 et 475 du C.S.C,

6- Fixation du montant des jetons de présence pour l'exercice 2021 et rémunération des membres du comité permanent d'audit interne,

7- Affectation du résultat de l'exercice 2021,

8- Quitus aux Administrateurs pour l'exercice 2021,

9- Nomination des membres du Conseil d'Administration pour les trois prochains exercices.

Tous les documents soumis à l'Assemblée Générale Ordinaire sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social durant le délai légal.

2024401470SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

SAROST S.A

Société anonyme

Au capital de 12.960.000 dinars

Siège social : Immeuble Saadi Tour EF 1082 El Menzah IV - Tunis

MF : 0024003G

Messieurs les actionnaires de la SAROST S.A sont invités à assister à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le mercredi 10 juillet 2024 à 12h30 à Tunis, à l'immeuble Saadi Tour E.F 8ème étage, à l'effet de délibérer sur l'unique point de l'ordre du jour :

- Application des dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales.

2024401471SANB3

Assemblée générale extraordinaire

Deuxième convocation

Tuniso-Emiratie SICAV

Société d'Investissement à capital Variable

Régie par le code des OPC promulgué par la loi 2001-83 du 24 Juillet 2001 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents et ses textes d'application

Agrément du CMF N°45/2006 du 8 novembre 2006

Siège social : Boulevard Med El Beji CAID ESSEBSI Lotissement AFH, DCS, Centre Urbain Nord 1082 Tunis

MF : 0988822V

Messieurs les actionnaires de la Tuniso-Emiratie Sicav - Société d'Investissement à Capital Variable sont informés qu'à défaut de quorum réglementaire, l'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le mardi 7 mai 2024 à 11h au siège social de la Tuniso-Emiratie Sicav, sis au Boulevard Med El Beji CAID ESSEBSI Lotissement AFH, DC8, Centre Urbain Nord 1082 Tunis, n'a pas pu délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Modification du type de SICAV de la Tuniso-Emiratie Sicav d'un OPCVM de distribution en un OPCVM de capitalisation;

2- Mise à jour des statuts;

3- Pouvoirs pour accomplissement des formalités.

Par conséquent, les actionnaires sont informés qu'ils sont à nouveau convoqués en Assemblée Générale Extraordinaire le jeudi 27 juin 2024, à 10h, au siège social de la Tuniso Emiratie Sicav, sis au Boulevard Med El Beji CAID ESSEBSI Lotissement AFH, DC8, Centre Urbain Nord 1082 Tunis, à l'effet de délibérer sur le même ordre du jour.

Les documents relatifs à ladite assemblée sont mis à la disposition de tous les actionnaires au siège de la société durant le délai légal.

2024401472SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 5 juillet 2024

La Société de gestion de la TechnoPole Sidi Thabet - BiotechPole Sidi Thabet

Société anonyme

Au capital de 6 139 900 dinars

Siège social : Sidi Thabet 2020 - Ariana

MF : 1062122J/A/M/000

Une copie de cette annonce a été déposée au registre national des entreprises sous le numéro 2024669769.

Mesdames et Messieurs les Actionnaires de la Société de Gestion de la TechnoPole Sidi Thabet, sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le vendredi 5 Juillet 2024 à 9h30 mn, à la Salle des Réunions de la pépinière d'entreprises de la Technopole Sidi Thabet à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2023 et présentation des comptes dudit exercice.

- Lecture des rapports du Commissaire aux comptes sur les états financiers et sur les conventions règlementées de l'exercice 2023.

- Approbation du rapport du Conseil d'Administration, des états financiers ainsi que des conventions règlementées relatives à l'exercice 2023.

- Quitus aux administrateurs pour la gestion 2023.

- Affectation des résultats de l'exercice 2023.

- Affectation des jetons de présence relatifs à l'exercice 2023.

- Renouvellement du mandat des Administrateurs relatifs aux exercices 2024-2025- 2026

- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes au titre des exercices 2024- 2025-2026.

2024401473SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Article 276 du code des sociétés commerciales

VINCCI MEDITERRANEE SA

Société anonyme

Capital social : 12.800.310 Dinars

Siège social : Résidence Myriam - Rue du Lac Viva - BP 104 - Les Berges du Lac - 1053 Tunis

IU : 769558D

Suivant Conseil d'administration du 5/6/2024, les Actionnaires de la société VINCCI MEDITERRANEE SA sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra par visioconférence le 28 juin 2024 à 10 heures, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen et approbation du rapport du conseil d'administration sur la gestion relative à l'exercice clos au 31/12/2023 ;

2. Lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes et approbation des conventions réglementées;

3. Lecture du rapport général du Commissaire aux comptes et approbation des états financiers au titre de l'exercice clos au 31/12/2023 ;

4. Affectation des résultats au titre de l'exercice clos au 31/12/2023 ;

5. Quitus aux administrateurs.

2024401474SANB3

Convocation

Société SAI HOLDING

Société anonyme

Au capital de 10.461.000 D

Immeuble REZIG CENTER Bloc "C" Rue des Usines SIDI REZIG MEGRINE

IU : 0446960 R

Messieurs les Associés de la Société SAI HOLDING S.A sont convoqués en Assemblée Générale ordinaire qui aura lieu le mercredi 26 Juin 2024 à 10h au siège de la société à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture des rapports de la gérance et du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice 2023

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31.12.2023

- Affectation des résultats

- Quitus à la gérance

- Nomination d'un Co-Gérant

- Questions diverses.

2024401477SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

INTERNATIONAL HOSPITAL CENTER OF TUNISA-IHCT

Société anonyme

Au capital de 36.790.000 DT

Siège social : Carthagene - Centre Urbain Nord - 1082 - Tunis

Objet social : CENTRE HOSPITALIER PRIVE

Identifiant unique - RNE : 1102071P

Matricule fiscal : 1102071P/A/M/000

Le conseil d'administration convoque tous les actionnaires à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 28 juin 2024 à 18h au siège social et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport d'activité relatif à l'exercice 2023

2. Présentation des états financiers individuels et consolidés relatifs à l'exercice 2023.

3. Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2023.

4. Approbation du rapport d'activité 2023 ainsi que les états financiers individuels et consolidés relatifs à l'exercice 2023.

5. Affectation des résultats de l'exercice 2023.

6. Approbation des conventions réglementées au titre de l'exercice 2023.

7. Fixation des jetons de présence au titre de l'exercice 2023.

8. Quitus aux administrateurs au titre de l'exercice 2023.

9. Nomination des membres du conseil d'administration pour le mandat 2024-2025-2026.

10. Nomination du commissaire aux comptes pour le mandat 2024-2025-2026.

2024401481SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE MENDUSTRIE RUE ABOU HANIFA LA MARSA

Société anonyme

MF : 1039WAM 000

Capital social : 8.500,000

Les actionnaires de la société MENDUSTRIE sont convoqués à la réunion de l'assemblée générale ordinaire de la société MENDUSTRIE, qui se tiendra le vendredi 14 juin 2024 à immeuble Ben Achour 12 rue Mohamed Melki El Omrane Tunis à 10 heures à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport d'exploitation de la société MENDUSTRIE et des états financiers clos le 31/12/2023.

- Arrêté les dividendes à répartir.

- Questions diverses.

2024401483SANB3

Sociétés à responsabilité limitée

Convocation à L'A.G.Ordinaire

Société El Khalij Des Services SARL

Au capital de 13.000 DT

Adresse : Station Louage Gabès

MF : 0780618 V/M/A/000

Mr le gérant de la Sté Des Louages El Khalij Gabès invite les associés à la réunion de l'A.G.O qui se tiendra le vendredi 21 juin 2024 à 10H du matin au siège de l'UTICA Gabès pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport de gestion de l'année 2023.

- Lecture et approbation des états Financiers de l'année 2023.

- Lecture du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice 2023.

- Répartition des bénéfices pour l'année 2023.

- Quitus du Gérant pour la gestion 2023.

- Questions diverses.

2024R01553SRLB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE CARRIERE BEN M'BAREK ET Cie

S.A.R.L au capital de 692.000 dinars

Siège social : GP1 Km 28 Fondouk Jedid 8012

R.C : B1111871998

Code T.V.A : 0020550N/A/M/000

C.N.S.S : 41774/64

Les associés de la SOCIETE CARRIERE BEN M'BAREK ET Cie sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le jeudi 27 juin 2024 à 11h30 au siège de la société pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1/ Lecture du rapport de gestion de l'exercice 2022

2/ Lecture du rapport du commissaire aux comptes de l'exercice 2022

3/ Approbation des états financiers de l'exercice 2022

4/ Affectation du résultat de l'exercice 2022

5/ Quitus aux gérants

6/ Questions diverses.

2024401468SRLB3

Autres sociétés

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Mutuelle de Base des Services Agricoles «El Wafa» à Enfidha

Siège : Avenue de l'environnement - Enfidha

Capital : 25.000 Dinars

MF : 1138510 JNM000

Messieurs les adhérents de la S.M.B.S.A. «El Wafa» Enfidha sont

convoqués à rassemblée générale ordinaire pour l'exercice 2022/2023, le Jeudi 4 Juillet 2024 à 10H au siège de la société pour statuer sur l'ordre du jour qui suit :

1. Lecture des rapports moraux et financiers pour l'exercice 2022/2023.

2. Lecture du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice 2022/2023.

3. Discussion, approbation des rapports et octroi du quitus aux administrateurs.

4. Actualisation de la liste des adhérents

5. Election du 1/3 des administrateurs.

2024S00766SODB3

Avis

Société Mutuelle de Base des Services Agricoles

"EL BARAKA"

Route de Sabbaghine - Kalaa Sghira

Capital : 22.500 dinars

MF : 1287686N/N/M/000

Le conseil d'administration de la Société Mutuelle de Base des Services Agricoles "EL BARAKA" à Kalâa Sghira informe les adhérents de la société que l'assemblée générale ordinaire pour les années budgétaires 2021-2022 aura lieu le 25 juin 2024 à 10 heures du matin au siège de la délégation pour délibérer l'ordre du jour suivant :

1. Lecture des rapports (littéraire et financière) du conseil d'administration pour les exercices 2021-2022.

2. Lecture des rapports de commissaire au compte pour les exercices 2021-2022.

3. Discussion des rapports du conseil d'administration et délibération sur les rapports pour l'approbation.

4. La révision de la liste des adhérents.

5. Renouvellement du conseil d'administration.

6. Nommer un commissaire au compte pour les exercices 2024-2025-2026.

7. Distribution des bénéfices,

Remarque :

- Cet avis est une convocation individuelle pour tous les adhérents et ils peuvent consulter les rapports et les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration au sein de la société à partir de 17 juin 2024 à partir de huit heures de matin jusqu'à quinze heures.

- Le dépôt des candidatures se fait au nom du président de la société à partir du 4 juin 2024 jusqu'à 14 juin 2024 au cours de l'horaire administratif avec la nécessité de déposer une somme de 5 actions pour assurer la disposition,

- En cas d'absence de quorum le jour de la convocation, l'assemblée générale aura lieu le 23 juillet 2024 par une seconde convocation avec ratification.

2024S00778SODB3

DIVERS

Avis au public

Avis

Mohamed et Nejah Maaleg qui ont perdu leur titre de propriété d'un terrain avec 975m² composé d'une villa et étage de villa située à route teniour k 4 Sfax provenant par acte d'achat du 7/3/1998 enregistré le 28/2/2004 n°M012513 par les deux notaires Med Anoir salami et Ahmed Khlif ils veulent extraire un autre qui remplace le premier, qui a une proposition la donnera à Mziou Lotfi 65 Souk El Attarine 3001 Sfax dans un délai de 30 jours.

2024X00753DIVD2

Avis

Monsieur Omor ben Chrouda porte à la connaissance du public la perte de son titre de la part d'un terrain contient 47 pieds d'oliviers sis à la route Tunis km 35 chinchena Sfax. Par conséquent il prétend avoir une deuxième copie originale qui remplacera le titre perdu. Toute opposition est recevable au bureau du notaire Ben Amira Ezzeddinne à la médina arabe n°7 rue des notaires Sfax. Toute opposition qui parvient après les 30 jours.

2024X00755DIVD2

Avis

Sami fils de Rachid Elbradii annonce au public qu'il possède une parcelle de terre de surface 560m² limitée :

Elle est située à la forêt de Sfax route edayer km7.

Leur acte de propriété a disparu et il veut extraire une deuxième copie originale.

Et qui veut s'opposer s'adresse auprès du notaire de Sfax Mzid Mohamed dans un délai de trente jours à partir de la date de cet avis.

2024X00756DIVD2

Perte

Mm Jliel Chadlia CIN n°01032343 déclare que son titre de propriété acte notarié daté du 7/7/2017 dressé par les notaires Chaabouni Hechmi et Chaieb Hedhemi, qu'elle a égaré, et entend extraire une copie qui tiendra lieu de copie originale, celui qui a une opposition, qu'il la présente à l'étude de maître Hechmi Chaabouni à Mahres, Rue des Martyrs dans un délai ne dépasse pas 30 jours à partir de la parution de la présente annonce.

2024X00759DIVD2

Perte de titre de propriété

Monsieur Walid Ben Salah Ben Belkacem Nouioui CIN n°04788539 annonce qu'il a perdu le titre de propriété n°21405 objet du titre foncier n°106489 Tunis située dans la délégation de Cité El Khadhra.

Selon une déclaration sur l'honneur en date du 4/6/2024 sous le n°8663. L'annonce de perte de titre de propriété a été publiée au journal Le Quotidien le 4/6/2024.

2024401450DIVD2

Rectificatifs

Rectification

Annonce n°2022400762FCCC2 au JORT annonce n° 39 du 01/04/2022 page 782 en français

Lire :

Sis du n°9

Au lieu de :

Sis du n°16.

2024R01543RECZ9

Annonce corrective à des omissions

L'annonce numéro 2024401337VEPA2 publiée au journal officiel numéro 63 daté du 31 Mai 2024.

Ceci dit il est noté que ladite annonce a subi une erreur à certaines mentions non volontaires

- La version d'erreur est Arkea

- La version définitive soit Fino international.

2024401487RECZ9

Annonce corrective à des omissions

L'annonce numéro 2024401338VEPA2 publiée au journal officiel numéro 63 daté du 31 Mai 2024

Ceci dit il est noté que ladite annonce a subi une erreur à certaines mentions non volontaires

- La version d'erreur est Arkea

- La version définitive soit luxe forme.

2024401488RECZ9